



République Tunisienne

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER EN TUNISIE

PLAN D'INVESTISSEMENT

30 septembre 2016



Sommaire

Liste des figures.....	4
Liste des tableaux.....	4
Liste des sigles, acronymes et abréviations	5
Résumé analytique.....	8
Introduction.....	14
Section 1. Description du contexte national et sectoriel	15
1.1 Ressources forestières et pastorales.....	15
1.1.1 Ressources forestières.....	16
1.1.2 Ressources pastorales	17
1.2 Importance économique du secteur forestier et pastoral.....	18
1.3 Démographie et socio-économie des populations forestières	18
1.4 Tendances évolutives des ressources forestières et pastorales	19
1.4.1 Facteurs de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours.....	19
1.4.2 Reboisements et plantations.....	20
1.4.3 Bilan des tendances évolutives des superficies forestières et pastorales	21
1.5 Séquestration et émissions de gaz à effet de serre dans les forêts et parcours.....	22
1.6 Gouvernance forestière et pastorale	24
1.6.1 Administration du secteur forestier et pastoral.....	24
1.6.2 Processus de déconcentration et de décentralisation	24
1.6.3 Mécanismes de prise de décision.....	25
1.6.4 Mécanismes de concertation avec les acteurs du secteur forestier et pastoral	25
1.6.5 Information, communication et transparence	26
Section 2. Possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre	27
2.1 Activités sectorielles.....	27
2.2 Activités transversales habilitantes.....	29
Section 3. Cadre juridique et politique	30
3.1 Analyse du cadre juridique.....	30
3.2 Politiques et stratégies nationales	30
3.3 Plan d'Investissement Forestier et processus REDD+	31
3.3.1 Compatibilité du cadre institutionnel, politique et réglementaire avec les objectifs du mécanisme REDD+	31
3.3.2 Articulation entre le PIF et le processus REDD+ en Tunisie	32
Section 4. Avantages connexes attendus des investissements du PI/PIF	33
4.1 Co-bénéfices socio-économiques.....	33
4.2 Co-bénéfices environnementaux	34

Section 5. Collaboration entre les Banques multilatérales de développement et synergie avec les autres partenaires.....	35
5.1 Leçons et enseignements tirés des projets et programmes liés à la gestion durable des forêts et parcours.....	36
5.2 Interactions et synergies avec le PI/PIF.....	38
Section 6. Identification et justification des projets d'investissement	39
6.1 Enjeux et objectifs du plan d'investissement.....	39
6.2 Projet 1 : Gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées en Tunisie	44
6.2.1 Justification, objectifs et enjeux du projet.....	44
6.2.2 Zones d'intervention du projet	44
6.2.3 Activités du projet	44
6.2.4 Budget	47
6.3 Projet 2 : Intégration de l'arbre dans les terres agricoles privées dégradées.....	48
6.3.1 Justification, objectifs et enjeux du projet.....	48
6.3.2 Zones d'intervention du projet	49
6.3.3 Activités du projet	50
6.3.4 Budget	54
6.4 Potentiel de transposition et de répliation	54
6.5 Changements transformationnels.....	56
6.6 Mise en œuvre, coordination et suivi	57
Section 7. Possibilités de mise en œuvre et évaluation des risques	59
7.1 Analyse des capacités de mise en œuvre.....	59
7.2 Description des risques	61
Section 8. Plan et instruments de financement	63
Section 9. Cadre de résultat du Plan d'investissement.....	65
Liste des annexes	68
Liste des appendices.....	68

Liste des figures

Figure 1 : Interactions entre PI/PIF, SNDGDGFP et processus REDD+	33
Figure 2 : Alignement des objectifs du PI/PIF avec ceux de la SNDGDGFP 2015-2024	41
Figure 3 : Réponse des projets d'investissements aux principaux enjeux du secteur forestier et pastoral tunisien.....	42
Figure 4 : Alignement du PI/PIF avec le Plan Stratégique de Développement Quinquennal de la Tunisie 2016-2020	43
Figure 5 : Potentiel de réplcation et impacts transformationnels du PI/PIF.....	57
Figure 6 : Structure de mise en œuvre et articulation des projets du PI/PIF.....	59

Liste des tableaux

Tableau 1 : Facteurs indirects de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours.....	20
Tableau 2 : Absorption de carbone par les forêts et les parcours en 2010 en Tunisie	23
Tableau 3 : Atouts majeurs du secteur forestier et pastoral	39
Tableau 4 : Principales contraintes du secteur forestier et pastoral et réponses à apporter	40
Tableau 5 : Budget prévisionnel du projet n° 1.....	48
Tableau 6 : Budget prévisionnel du projet n° 2.....	54
Tableau 7 : Analyse des risques et mesures d'atténuation.....	61
Tableau 8 : Plan de financement du PI/PIF de la Tunisie	63
Tableau 9 : Cadre logique du PI/PIF	65

Liste des sigles, acronymes et abréviations

AFAT	Agriculture, Forêt et Autres utilisations des Terres
AFIC	Association Forestière d'Intérêt Collectif
AFVA	Agence de la vulgarisation et de la formation agricoles
ANME	Agence Nationale de Maîtrise de l'Énergie
APA	Argileux Peu Actifs
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
APII	Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
ArF	Arrondissements Forestiers
BAD	Banque Africaine de Développement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
BMD	BanquesMultilatérales de Développement
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEPEX	Centre de Promotion des Exportations
CES	Conservation des Eaux et du Sol
CIF	<i>Climate Investment Fund</i> (Fonds d'investissement pour le Climat)
CLD	Conseil Local de Développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CNULCD	Conférence des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CPDN	Contribution Prévues Déterminées au niveau National
CRDA	Commissariats Régionaux de Développement Agricole
CRF	<i>Common Reporting Format</i> (tableau commun de rapportage)
DEMNI	Direction de l'Écologie et des Milieux Naturels
DGACTA	Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles
DGAJF	Direction Générale des Affaires Juridiques et Foncières
DGBTH	Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques
DGSAF	Direction Générale des Services Administratifs et Financiers
DGEQV	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie
DGF	Direction Générale des Forêts
DGFIOP	Direction Générale du Financement des Investissements et des Organismes Professionnels
DGGBO	Direction Générale de la Gestion du Budget par Objectif
DGGREE	Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux
DGEDA	Direction Générale des Études et du Développement Agricole
DGOIGD	Direction Générale de l'Organisation, de l'Informatique, de la Gestion des documents et de la Documentation
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eaux
DFE	Domaine Forestier de l'État
DpE	Direction privé de l'État
DT	Dinar Tunisien

ENPARD	<i>European Neighbourhood Programme for Agriculture and Rural Development</i> (Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural)
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FCGBV	Financement Cadre de Gestion des Bassins Versants
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FONAPRAM	Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des petits Métiers
FOPRODI	Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle
FOSDA	Fonds Spécial pour le Développement de l'Agriculture et de la Pêche
FPI	Fonds pour la Productivité et l'Innovation
GBO	Gestion Budgétaire par Objectif
GCF	<i>Green Climate Fund</i> (Fonds Vert pour le Climat)
GDA	Groupement de Développement Agricole
GDAP	Groupements de Développement dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
GDEO	Projet de Gestion Durable des Écosystèmes Oasiens en Tunisie
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (Agence de coopération internationale allemande pour le développement)
GMP	Groupe Multisectoriel de Partenariat
IFPN	Inventaire Forestier et Pastoral National
INDC	<i>Intended Nationally Determined Contributions</i> (cf. CPDN)
INRGREF	Institut National des recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts
IRA	Institut des Régions Arides
IRESA	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles
ISP	Institut Sylvo-Pastoral (de Tabarka)
JICA	<i>Japan International Cooperation Agency</i> (Agence Japonaise de Coopération Internationale)
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MERST	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MRV	<i>Monitoring, Reporting and Verification</i> (suivi, rapportage et vérification)
NAMA	<i>Nationally Appropriate Mitigation Actions</i> (actions d'atténuation appropriées au niveau national)
ODESYANO	Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest
OEP	Office de l'Élevage et du Pâturage
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPDI	Opération Pilote de Développement Intégré
OTC	Office de la Topographie et du Cadastre
OTEDD	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
PACTE	Programme d'Adaptation au Changement climatique des Territoires ruraux vulnérables
PAD	Projet « Promotion de l'Agriculture Durable et du Développement Rural »
PDAI	Projet de Développement Agricole Intégré

PDF	Programme de Développement Forestier
PDIP	Plan de Développement Intégré du Paysage
PDP	Plan de Développement Participatif
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGIF	Projet de Gestion Intégrée des Forêts
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PI/PIF	Plan d'Investissement du Programme d'Investissement Forestier
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PISEAU	Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Eau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNO	Programme de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest
PPP	Partenariat Public-Privé
PRODESUD	Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est
PRODEFIL	Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine
PSDQ	Plan Stratégique de Développement Quinquennal (2016-2020)
PSE	Paiement pour Services Environnementaux
PV	Procès-verbal
R-PP	<i>Readiness Preparation Proposal</i> (Proposition – ou Plan – dePréparation à la REDD+)
REDD+	Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REF	Régie d'Exploitation Forestière
SAE	Service d'Appui aux Entreprises
SBSTA	<i>Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice</i> (Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique)
SCF	<i>Strategic Climate Fund</i> (Fonds stratégique pour le climat)
SDATN	Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National
SNDGDFP	Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours (2015-2024)
SNDSFP	Stratégie Nationale de Développement du Secteur Forestier et Pastoral (2002-2011)
UF	Unité Fourragère
UO	Unité Ovine
USD	Dollar américain (<i>United States Dollar</i>)
UST	Unité Socio-Territoriale

Résumé analytique

1. Pays / Région :	Tunisie / Afrique	
2. Requête de financement PIF	Prêt : --millions USD	Don : 22millions USD
3. Point focal PIF national	M. Ameer MOKHTAR, Directeur du Développement Sylvo-pastoral ; Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	
4. Agence nationale d'exécution	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	
5. Banques multilatérales de développement (BMD)	Banque Mondiale Banque Africaine de Développement Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement	
6. Points focaux BMD	<p><i>Points focaux PIF (siège) :</i></p> <p>Gerhard DIETERLE Conseiller « Forêts » Banque Mondiale gdieterle@worldbank.org</p> <p>Gareth PHILLIPS Directeur « Changement climatique et croissance verte » Banque Africaine de Développement g.phillips@afdb.org</p> <p>Abdoulaye DAGAMAÏSSA Chef de Division OSAN 3 Banque Africaine de Développement a.dagamaïssa@afdb.org</p> <p>Andreas BIERMANN Directeur Associé « Politique et finance climatique » Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement biermana@ebrd.com</p>	<p><i>Chefs d'équipe opérationnelle</i></p> <p>Taoufiq BENNOUNA Spécialiste « Gestion des ressources naturelles » Banque Mondiale tbennouna@worldbank.org</p> <p>Jalel EL FALEH Ingénieur hydraulique en chef Banque Africaine de Développement j.elfaleh@afdb.org</p> <p>Marianna WIEDENBECK Directrice associée Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement wiedenbm@ebrd.com</p>
7. Description du Plan d'investissement	<p>(a) Les défis liés à la REDD+ en Tunisie</p> <p>En Tunisie, le secteur forestier et pastoral représente un puits de carbone, grâce à l'effort de reboisement mis en œuvre par l'Administration depuis plus de deux décennies visant à augmenter le couvert forestier national. Si ces reboisements compensent largement les phénomènes de déforestation liés aux incendies et aux défrichements préalables aux changements d'utilisation des terres (vocation agricole ou résidentielle), un important phénomène de dégradation perdure, en raison du surpâturage et des prélèvements illicites de bois dans le Domaine Forestier de l'État. En outre, les parcours steppiques et les nappes alfatières sont en régression, en raison principalement des défrichements pour la pratique de l'agriculture (céréaliculture et arboriculture). Ces phénomènes de déforestation et de dégradation sont liés à de nombreux facteurs indirects découlant notamment de l'organisation institutionnelle, de la réglementation, de la pauvreté en milieu rural, de l'insuffisance de la gouvernance, du manque de connaissance sur les ressources et de l'absence de système de suivi des activités et des milieux forestiers et pastoraux. Le potentiel de réduction des émissions et d'amélioration de la séquestration du carbone des milieux forestiers et pastoraux tunisien n'est ainsi que faiblement</p>	

valorisé, comme en témoigne l'importance des superficies de terres dégradées.

Afin d'améliorer le bilan carbone du secteur forestier et pastoral, la Tunisie a élaboré, en parallèle au présent Plan d'investissement du Programme d'Investissement Forestier (PI/PIF), une proposition de mesures pour l'état de préparation à la REDD+ (R-PP), dont la mise en œuvre conduira notamment à l'adoption d'une stratégie nationale REDD+. Le PI/PIF permettra d'appuyer et de compléter le processus REDD+ par la mise en œuvre de projets d'investissement visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts et parcours tunisiens en agissant sur les facteurs directs et indirects, et d'améliorer la séquestration du carbone dans la biomasse et les sols des écosystèmes forestiers et pastoraux, tout en procurant d'importants co-bénéfices socio-économiques et environnementaux.

(b) Secteurs, thématiques et zones d'intervention

En Tunisie, les secteurs forestier, pastoral et agricole sont interdépendants. Cependant, leur protection et leur gestion durable font face à de nombreuses difficultés inhérentes au contexte institutionnel, réglementaire et socio-économique. Le PI/PIF définit ainsi des actions visant à améliorer la gouvernance forestière et pastorale, via le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire et des processus de concertation pour la gestion des ressources naturelles. Dans une optique d'amélioration de la protection et de la valorisation des paysages agro-sylvo-pastoraux et de réduction de la pauvreté, il vise également une meilleure valorisation des produits forestiers et pastoraux et l'amélioration de l'implication des populations locales et du secteur privé par la mise en œuvre de mécanismes de cogestion et un appui au développement des filières des produits agro-sylvo-pastoraux. L'amélioration des connaissances et le développement d'un dispositif national de suivi des forêts et parcours représente également un volet important pour l'amélioration de la gestion de ces écosystèmes. Face à l'état avancé de dégradation des terres, la définition et la mise en place d'un mécanisme innovant et attractif d'incitation à l'investissement pour l'augmentation du couvert arboré et la valorisation des terres agricoles privées dégradées par des plantations arboricoles, forestières ou agroforestières permettront d'améliorer les revenus des propriétaires, tout en renforçant les services écosystémiques fournis par ces terrains.

Ces thématiques d'intervention ont été réparties au sein de deux projets d'investissements. Le projet n° 1 (gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées en Tunisie) concernera principalement les paysages agro-sylvo-pastoraux du Nord-Ouest et du Centre-Ouest tunisiens (même s'il comprendra également des activités habilitantes au niveau central qui concerneront l'ensemble du territoire national). Le projet n° 2 (intégration de l'arbre dans les terres agricoles privées dégradées) interviendra sur les terrains privés dégradés ou menacés du Nord et du Centre-Ouest tunisiens, afin d'optimiser leur valorisation économique et de renforcer les services écosystémiques fournis.

L'approche programmatique du PI/PIF constitue un atout important qui permettra de garantir la cohérence des investissements. Celle-ci sera en effet assurée par l'ancrage institutionnel au niveau du MARHP, la mutualisation des moyens et l'inclusion dans le projet n° 1 des activités transversales habilitantes qui permettront de lever certains obstacles à la gestion durable des forêts et des parcours, et donc de réduire les risques liés à la mise en œuvre de l'ensemble des projets. Afin de garantir la durabilité des résultats attendus, des efforts importants seront fournis en termes d'animation territoriale, d'information, de communication, de concertation et de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs concernés, tant au niveau central que local.

(c) Résultats attendus

En ciblant ses interventions sur les principaux facteurs directs ou indirects de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours et en proposant des mesures de fond relatives aux institutions, à la réglementation et aux approches de gestion des ressources naturelles, le PI/PIF vise à catalyser le changement transformationnel permettant la mise en œuvre d'une véritable gestion durable des forêts et parcours tunisiens sur les plans :

- **Économique**, par une meilleure valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux, un développement des filières et une augmentation des revenus des populations locales, générant un véritable développement économique

et une réduction de la pauvreté dans les territoires ruraux ;

- **Environnemental**, par une meilleure protection et l'amélioration de l'état écologique des forêts et des parcours tunisien et l'augmentation du couvert forestier et arboricole, renforçant ainsi l'ensemble des services écosystémiques fournis par les forêts et parcours (protection des sols et des ressources en eau, séquestration de carbone et atténuation du changement climatique, lutte contre la désertification, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité) ;
- **Social**, par l'amélioration de la gouvernance permettant le développement d'une approche de gestion des ressources naturelles inclusive et participative, une meilleure implication de la population locale et du secteur privé dans la gestion des forêts et des parcours, la réduction des disparités (régionales, hommes/femmes, jeunes) et un partage plus équitable des bénéfices économiques issus des forêts et des parcours.

(d) Relations avec les autres projets

Les projets d'investissements proposés ont été définis en tenant compte des enseignements tirés des nombreuses expériences passées de la Tunisie en matière de gestion des ressources forestières et pastorales. Une approche commune à l'échelle du paysage (ou unité paysagère, unité socio-territoriale ou territoire de vie) et une complémentarité géographique ont été recherchés avec les projets en cours de mise en œuvre ou de préparation (notamment les projets appuyés par le FIDA, l'AFD et le PNUD).

8. Résultats attendus de la mise en œuvre du PI/PIF

Résultats	Indicateurs
A. Réduction des émissions de GES liées au secteur forestier et pastoral et amélioration des conditions de vie des populations	
A1. Les émissions de GES sont réduites et/ou la séquestration de carbone est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> a) Réduction des émissions (en MtéCO₂) liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et parcours par rapport à un scénario de référence b) Carbone séquestré (en MtéCO₂) par les opérations de plantation, de reboisement et de régénération naturelle réalisées dans le cadre des projets c) Stabilisation ou diminution de la superficie de forêts et parcours dégradés d) Diminution des superficies forestières incendiées annuellement e) Diminution des superficies de forêts et parcours défrichées annuellement
A2. Les conditions de vie des populations forestières et pastorales sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre de personnes (ou de foyers) ayant pu augmenter leurs revenus grâce aux activités menées dans le cadre du projet b) Niveau d'augmentation des revenus issus de l'exploitation et de la valorisation des produits forestiers et pastoraux c) Diminution du taux de chômage dans les zones concernées par les projets
A3. Les disparités touchant les femmes et les jeunes sont réduites	<ul style="list-style-type: none"> a) Diminution du taux de chômage des jeunes dans les zones concernées par les projets b) Nombre de femmes représentées dans les Groupes Multisectoriels de Partenariat c) Nombre de GDA (ou autres groupements locaux) dirigés par des femmes actifs dans le secteur forestier et pastoral d) Nombre d'entreprises privées dirigées par des femmes actives dans le secteur forestier et pastoral
A4. La gestion et la protection des forêts du DFE et des parcours sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> a) Proportion de forêts disposant d'un PV d'aménagement b) Proportion de PV d'aménagement réellement mis en œuvre c) Diminution des superficies incendiées ou défrichées dans les zones d'action des projets d) Diminution du nombre d'infractions commises dans les forêts du DFE e) Nombre de Plans de Développement Intégré du Paysage élaborés et mis en œuvre

A5. Les paysages agricoles dégradés ou menacés sont restaurés et revalorisés	<ul style="list-style-type: none"> a) Existence d'un mécanisme de financement des investissements sur les terrains privés dégradés b) Superficie de terrains privés ayant fait l'objet de plantations forestières c) Superficie de terrains privés ayant fait l'objet de plantations arboricoles d) Superficie de terrains privés ayant fait l'objet d'opérations de domestication de plantes aromatiques et médicinales e) Superficie de terrains privés convertis à l'agroforesterie f) Évolution du couvert végétal (arboré ou arbustif) dans les paysages agro-sylvo-pastoraux dégradés
B. Amélioration des droits des populations et de leur accès aux ressources forestières et pastorales	
B1. L'accès des populations locales aux ressources forestières et pastorales est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> a) Évolution positive des dispositions règlementaires relatives à l'accès des populations locales aux ressources forestières et pastorales b) Superficie forestière valorisée par les populations locales dans le cadre d'un contrat de cogestion c) Nombre de contrats/convention de cogestion élaborés et mis en œuvre d) Nombre de Groupes Multisectoriels de Partenariat (ou équivalent) créés pour la gestion intégrée des paysages e) Nombre de GDA (ou autres groupements locaux) actifs dans le secteur forestier et pastoral
C. Renforcement de la gouvernance forestière et pastorale	
C1. Le cadre réglementaire est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> a) Existence d'un Code forestier révisé et de ses textes d'application b) Réduction des incohérences entre les textes juridiques transversaux et les dispositions des textes régissant la gestion des ressources naturelles
C2. Le cadre institutionnel est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> a) État d'avancement de la réorganisation des institutions nationales chargées de la gestion des ressources naturelles b) Existence d'une structure de pilotage et de suivi de la réorganisation institutionnelle c) Existence de mécanismes formels de concertation, collaboration et coopération entre les différentes entités chargées des ressources naturelles
C3. La transparence, la redevabilité et le degré de participation des parties prenantes sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre d'ateliers de concertation ou de consultation organisés b) Nombre de participants aux ateliers de concertation ou de consultation c) Existence et application de procédures de consultation des parties prenantes d) Nombre de documents de gestion adoptés dans le cadre d'un processus participatif e) Existence et application de procédures de diffusion de l'information f) Existence de documents précisant les responsabilités des différentes parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles
D. Renforcement des capacités	
D1. Les connaissances et le suivi des forêts et des parcours sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> a) Existence d'un 3^e inventaire forestier et pastoral national b) Existence d'un système national de suivi des forêts et des parcours
D2. Les capacités des acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre de personnes de l'Administration centrale formées b) Nombre de membres du personnel des CRDA formés c) Nombre de propriétaires privés formés à la gestion des terrains ayant fait l'objet de plantations arboricoles, forestières ou agroforestières d) Nombre de GDA (ou autre groupement local) ou de membres de GDA formés e) Nombre d'organisations ou de membres d'organisations de la société civile formés
D3. Des moyens supplémentaires sont investis dans la gestion des forêts et des parcours	<ul style="list-style-type: none"> a) Évolution des financements investis dans la gestion des forêts et des parcours b) Montants obtenus de la part des divers fonds climatiques (GCF, PIF, etc.)

9. Projets à mettre en œuvre dans le cadre du PI/PIF

Projet	BMD	Montant soumis au financement du PIF			Contribution du secteur privé	Autres co-financements		Dons de préparation du PI/PIF	Frais des BMD ¹
		Prêt	Don	Total		BMD	GCF		
Projet n° 1 : Gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées	BM		12 M\$	12 M\$	ad ²	100 M\$	25 M\$	250 000 \$	--
Projet n° 2 : Intégration de l'arbre dans les terres agricoles privées dégradées	BAD		10 M\$	10 M\$	ad	10 M\$	29 M\$		-
Coordination des projets du PI/PIF					500 000 \$				-
TOTAL			22 M\$	22 M\$	ad	110 M\$	54 M\$	250 000 \$	-

10. Lien entre le PI/PIF et les options stratégiques REDD+

La Tunisie n'ayant pas encore élaboré sa stratégie REDD+, seules des grandes orientations stratégiques préliminaires ont été formulées dans le R-PP (élaboré en parallèle du présent PI/PIF). Les objectifs du PI/PIF et les projets d'investissement proposés ont été définis de façon à être alignés avec les 5 options stratégiques pré-identifiées :

- Option 1 : Amélioration de la gouvernance des forêts, tant sur le plan réglementaire qu'institutionnel.
- Option 2 : Augmentation de l'implication des populations locales et du secteur privé (cogestion) pour améliorer la gestion durable et la protection des forêts.
- Option 3 : Meilleure valorisation des écosystèmes forestiers, y compris et en particulier des services écosystémiques (principe de la protection par la valorisation).
- Option 4 : Réduction de la pression sur les forêts par l'augmentation des revenus et la fourniture de sources d'énergie alternative.
- Option 5 : Amélioration du potentiel de séquestration des plantations et des forêts dégradées par le biais de plantations d'enrichissement, l'utilisation d'essences bien adaptées et de plants de haute qualité.

Alignement des objectifs spécifiques du PI/PIF et des projets d'investissements avec les options stratégiques préliminaires REDD+

Objectifs spécifiques et projets d'investissement	Options stratégiques préliminaires REDD+				
	Opt. 1	Opt. 2	Opt. 3	Opt. 4	Opt. 5
OS 1 : Renforcer la gouvernance du secteur forestier et pastoral	X	X			
OS 2 : Optimiser la protection, la séquestration de carbone et la valorisation économique des paysages forestiers		X	X	X	X
OS 3 : Améliorer la productivité, la valorisation économique et la gestion durable des parcours			X	X	X
Projet 1 : Gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées en Tunisie	X	X	X	X	X
Projet 2 : Intégration de l'arbre dans les terres agricoles privées dégradées			X	X	X

¹ À compléter par la BMD soumettant le projet

² Ad = à déterminer (après approbation du PI/PIF, et selon les financements mobilisables)

11. Autres partenaires associés dans la conception et la mise en œuvre du PI/PIF

Le PI/PIF est le résultat d'un processus participatif ayant inclus des représentants de l'ensemble des parties prenantes du secteur forestier et pastoral : services de l'Administration (au niveau central et régional), organisations de la société civile (ONG internationales, nationales ou locales), secteur privé, groupements d'usagers de la forêt et des parcours et partenaires techniques et financiers.

Les partenaires techniques et financiers sont déjà engagés dans plusieurs initiatives liées à la gestion des ressources naturelles en Tunisie. Les projets d'investissement du PI/PIF ont été définis en synergie avec les activités en cours de mise en œuvre ou de préparation, de façon à rechercher une cohérence des approches et une complémentarité thématique et géographique.

Plusieurs partenaires techniques et financiers seront également impliqués dans la mise en œuvre du PI/PIF. Le degré d'implication de chacun sera identifié durant la phase de préparation de sa mise en œuvre. En ce sens, l'obtention de financements issus du Fonds d'Investissement pour le Climat (CIF) ou du Fonds Vert pour le Climat (GCF) pourrait agir comme un catalyseur pour mobiliser des financements complémentaires des BMD ou des autres partenaires techniques et financiers.

12. Consultations avec les populations autochtones et les communautés locales

Le processus participatif suivi pour l'élaboration du PI/PIF a inclus les représentants des populations locales, à travers notamment la consultation et la participation aux réunions de concertation (*focus groups*) et à l'atelier national de plusieurs organisations de la société civile. Des visites de terrain dans le Nord-Ouest et dans le Centre tunisiens ont également été effectuées afin de rencontrer les acteurs locaux (services déconcentrés de l'administration, GDA, etc.).

En outre, l'élaboration du PI/PIF s'est appuyée sur de nombreux documents ayant eux-mêmes été élaborés sur la base de concertations. C'est notamment le cas de la Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours 2015-2024 et des études menées en 2016 et financées par le Programme UN-REDD dans le cadre du processus de préparation de la Tunisie à la REDD+.

La mise en œuvre du PI/PIF comprendra également le développement de dispositifs de concertation à l'échelle locale qui intégreront les populations locales. Le projet n° 1 prévoit notamment l'élaboration participative de document de planification territoriale et la mise en œuvre de principes de cogestion octroyant une place importante aux populations et organisations locales.

13. Implication du secteur privé

Jusqu'à l'heure actuelle, en dehors des quelques actions de concertation évoquées ci-dessus, le secteur privé a été peu associé à la gestion des forêts et des parcours, son implication étant limitée uniquement à l'achat des lots de bois ou de produits forestiers mis en vente par adjudication par l'Administration forestière. Le régime de concessions mis au point pour pallier à cette lacune n'a pas été efficace, en raison principalement de contraintes d'ordre institutionnel et réglementaire. En outre, les reboisements d'utilité publique effectués par le passé sur les terrains privés par l'Administration forestière, les expropriations prononcées et les difficultés rencontrées par les propriétaires pour valoriser le bois des plantations ont contribué à alimenter un climat de méfiance entre les propriétaires et les services de l'État, ce qui a entraîné des atteintes aux écosystèmes forestiers.

En revanche, la nouvelle stratégie forestière et pastorale (SNDGDFP 2015-2024) mentionne clairement le développement de partenariats public-privé parmi les actions à développer pour atteindre ses objectifs. Cette orientation a été largement reprise dans le PI/PIF. En effet, le concept de cogestion qui sera développé dans le cadre du projet n° 1 permettra l'implication importante du secteur privé, à travers notamment les groupements d'usagers des forêts ou de petits producteurs des produits forestiers. Les actions de renforcement de la réglementation et des institutions permettront également de lever les obstacles réglementaires et institutionnels nuisant aux investissements du secteur privé dans le secteur forestier et pastoral. Enfin, le projet n° 2 est focalisé sur le développement d'incitations efficaces des propriétaires à investir dans la restauration et la valorisation de leurs terrains agricoles dégradés (ou menacés).

14. Autres informations pertinentes

Sans objet

Introduction

1. Le Programme d'Investissement Forestier (PIF) est l'un des trois programmes du Fonds Stratégique pour le Climat (*Strategic Climate Fund* ; SCF) représentant, avec le Fonds pour les Technologies Propres, l'un des deux fonds du Fonds d'Investissement pour le Climat (*Climate Investment Funds* ; CIF). Ces fonds, gérés par les Banques Multilatérales de Développement (BMD) ont pour objectif d'aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique. Le PIF vise plus précisément à soutenir des mesures et mobiliser des fonds pour faciliter la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et pour promouvoir la gestion durable des forêts. Son objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), favoriser la séquestration de carbone et générer d'importants co-bénéfices environnementaux et socio-économiques.
2. En mai 2015, la Tunisie a été sélectionnée par le Sous-comité du PIF parmi les pays pilotes de la seconde phase du PIF. Une subvention de 250 000 dollars (USD) a ainsi été octroyée à la Tunisie pour l'élaboration de son Plan d'Investissement du PIF (PI/PIF), avec l'appui des BMD, coordonné par la Banque Mondiale (BM), et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (institutions nationales, partenaires techniques et financiers, secteur privé, société civile). À ce stade, aucun financement n'a en revanche été garanti à la Tunisie pour la mise en œuvre de son PI/PIF.
3. Le présent PI/PIF a été élaboré dans le cadre d'un processus inclusif, sous la responsabilité du Gouvernement tunisien, représenté par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP), avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). Suite à une procédure d'appel d'offre lancée à cette fin, le consortium franco-tunisien FRM Ingénierie – AED Consult – Apex Conseil a été retenu pour élaborer de façon conjointe le présent PI/PIF et le Plan de préparation à la REDD+ (R-PP) de la Tunisie.
4. Suite à une analyse du contexte environnemental, socio-économique, réglementaire et institutionnel du secteur forestier et pastoral, des actions ont été retenues et réparties au sein de deux projets d'investissement afin d'agir sur les principaux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours, dans une optique de changement transformationnel.
5. Le PI/PIF de la Tunisie est structuré conformément aux directives opérationnelles du PIF (CIF, 2010)³. Il est accompagné des annexes recommandées par ces dernières et d'appendices, qui visent à conserver le détail des informations collectées et l'exhaustivité des résultats des analyses conduites au cours des travaux d'élaboration du PI/PIF.

³ *Climate Investment Funds, 2010. Directives opérationnelles du FIP. 29 juin 2010. 26 p.*

Section 1. Description du contexte national et sectoriel

6. Le contexte national tunisien est détaillé dans l'Appendice 1. Il est caractérisé par des conditions bioclimatiques favorables au nord-ouest du pays, et décroissant avec la latitude. Ceci explique la répartition spatiale des forêts tunisiennes (cf. Appendice 2 et section 1.1.1), majoritairement localisées dans les zones montagneuses du Nord-Ouest, où les précipitations sont les plus abondantes et abritant la majorité des ressources en eau du pays (cours d'eau et barrages notamment). Compte tenu de l'importance des services écosystémiques fournis par les forêts en termes de lutte contre l'érosion et de protection des ressources en eau (cf. Appendice 3), la protection et la gestion durable des écosystèmes forestiers constitue un enjeu essentiel pour ces territoires en particulier, et pour la Tunisie en général.

1.1 Ressources forestières et pastorales

7. À l'heure actuelle, il n'existe pas de définition formellement et unanimement reconnue de la forêt en Tunisie⁴. Cela représente un obstacle pour l'amélioration des connaissances et le suivi de ces écosystèmes. Par défaut, les définitions utilisées dans le présent document sont les suivantes :
- Forêt : terres d'une superficie de plus de 0,5 hectare présentant des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ (sont exclues de cette définition les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante)⁵.
 - Parcours : terrains non cultivés couverts d'une végétation spontanée ou introduite, herbacée ou ligneuse, servant de nourriture pour le cheptel⁶ (sont exclus de cette définition les parcours forestiers⁷).
8. Les données disponibles relatives aux ressources forestières et pastorales sont présentées de façon détaillée dans l'Appendice 2.

⁴ Le Code forestier définit en effet la forêt comme « toute formation végétale d'origine naturelle ou artificielle composée d'une ou plusieurs espèces forestières d'arbre, d'arbustes ou de broussailles à l'état pur ou en mélange » ; le premier inventaire forestier national (DGF, 1995) définit la forêt comme « espèce ou groupe d'espèces forestières ayant un recouvrement de 10 % au minimum de l'espace boisée, une largeur minimale en cime de 15 m et d'une superficie minimale de prise en compte de 4 ha ou bien d'une densité de plus de 250 jeunes plants par hectare », et une espèce forestière comme « toute espèce végétale ligneuse existant en forêts et capable à l'état adulte d'atteindre au minimum 4 mètres de hauteur et 7 cm pour le diamètre à 1,30 m » ; le second inventaire forestier pastoral et national (DGF, 2010) présente deux définitions contradictoires concernant la superficie minimale à prendre en compte.

⁵ Définition de la forêt selon la FAO

⁶ Définition issue du Code Forestier (article 3), reprise dans le second inventaire forestier et pastoral national

⁷ Les parcours forestiers peuvent être divisés en trois catégories : les parcours sur maquis, les parcours à garrigue, ainsi que des prairies et pelouses occupant des enclaves de superficie limitée situées à l'intérieur des forêts ou des maquis.

1.1.1 Ressources forestières

9. La superficie réellement forestière actuelle en Tunisie est comprise entre 750 000 et 850 000 ha. La prise en compte des terrains « à vocation forestière » (par opposition aux milieux asylvatiques⁸), comprenant notamment les garrigues et maquis non arborés, porte cette superficie à plus d'un million d'hectares. Ces données sont néanmoins soumises à un certain degré d'incertitude (cf. Appendice 2).
10. L'existence de ces incertitudes et l'ancienneté du dernier inventaire forestier et pastoral national mettent en exergue la nécessité d'actualiser et d'affiner les connaissances de l'état des lieux des ressources forestières et pastorales par un nouvel inventaire national (qui devra être réalisé selon une méthodologie statistiquement et scientifiquement fiable et rigoureuse). En outre, l'absence de définition précise et officielle de la forêt à l'échelle nationale et les confusions liées à la notion de « vocation forestière » mettent en évidence la nécessité de préciser et de formaliser la définition nationale de la forêt en Tunisie. Cela s'avère notamment essentiel dans le cadre du processus REDD+, puisque les terrains et activités éligibles dépendront de cette définition.
11. La grande majorité des forêts tunisiennes est située dans les parties nord-ouest, nord-est et centre-ouest du pays, qui abritent la majorité des ressources en eau de la Tunisie. Cela souligne l'importance du rôle des forêts dans la protection de ces ressources et des sols (contre l'érosion notamment).
12. La grande majorité des milieux forestiers appartiennent au Domaine Forestier de l'État (DFE). Les forêts privées représentent moins de 5 % de l'ensemble de la superficie forestière tunisienne (cf. Appendice 2). D'une manière générale, la Tunisie dispose d'un régime foncier clair, qui reconnaît la propriété individuelle par des titres fonciers. De nombreuses réformes ont été prises dans ce sens depuis l'indépendance du pays (1956). Néanmoins, les forêts tunisiennes sont caractérisées par une situation foncière complexe liée à l'imprécision des limites, à la caducité des titres de propriétés, à la destruction ou au déplacement de bornes cadastrales, à des occupations illégales du DFE, au manque de moyens, de coordination et de suivi de l'Administration, ainsi qu'à la lenteur et la lourdeur des procédures et formalités foncières, qui entraînent un retard dans les opérations de bornage complémentaire, d'apurement foncier ou de poursuites juridiques des délits fonciers. L'assainissement de la situation foncière constitue un enjeu important pour le secteur forestier et pastoral. Insrites dans la SNDGDFP 2015-2024, les opérations d'assainissement et d'apurement foncier ont été initiées par la réalisation d'une étude spécifique réalisée avec le soutien du Programme UN-REDD (Hamdi & Lahmayer, 2016). Elles doivent être poursuivies par des études complémentaires (inventaires, création d'une base de données numériques, etc.), ainsi que la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action national réaliste. Les opérations d'apurement foncier devront nécessairement être accompagnées par des actions de renforcement ou de révision de la réglementation, d'un appui institutionnel (notamment en termes d'organisation et de coordination) et de renforcement des capacités des services concernés. Compte tenu de la longueur du processus et de sa dimension transversale et politique, l'assainissement de la situation foncière ne peut être porté que par l'État tunisien et ses institutions nationales.

⁸ Dont les conditions ne permettent pas le développement d'une forêt

1.1.2 Ressources pastorales

13. Tout comme pour les données relatives aux forêts, les données relatives aux terres de parcours (superficies, productivité, statuts fonciers, etc.) varient selon les sources et doivent être considérées avec prudence. L'estimation officielle de la DGF, issue de l'inventaire forestier et pastoral national (DGF, 2010) évalue la superficie des parcours tunisiens à 4,5 millions d'hectares en 2003, soit 27 % de la superficie totale du pays (cf. Appendice 2).
14. Comme pour les forêts, les incertitudes importantes existant sur l'état des lieux des ressources pastorales et l'ancienneté du dernier IFPN illustrent la nécessité d'actualiser et d'affiner ces connaissances par un nouvel inventaire national.
15. La majorité des parcours est située dans la partie sud du pays (82 % de la superficie totale des parcours ; cf. Appendice 2). La partie centrale de la Tunisie, et notamment le Centre-Ouest, comporte également des superficies pastorales non négligeables. Les parcours sont en revanche peu abondants au nord du pays. Cette répartition géographique confère aux parcours un rôle particulièrement important dans la lutte contre la désertification. Leur conservation constitue donc un enjeu essentiel pour la Tunisie.
16. Les statuts fonciers des parcours tunisiens sont multiples. Il existe en effet des parcours du DFE, des parcours domaniaux appartenant au domaine privé de l'État, des parcours privés appartenant à des particuliers et soumis aux règles du droit commun (et notamment du Code des droits réels), des parcours collectifs appartenant aux collectivités et régis par la législation sur les terres collectives, et des parcours alfatiers. La majorité des parcours sont collectifs ou privés (cf. Appendice 2). Cependant, la connaissance foncière des parcours tunisiens est encore largement incomplète, la majorité des parcours n'étant pas délimités et cartographiés précisément. En outre, le statut de parcours collectif est complexe et revêt des situations variées : le parcours collectif peut être familial, de la fraction, de la tribu ou absolu. Selon les cas, les modalités d'accès à ces parcours diffèrent, ce qui complexifie la mise en œuvre d'une gestion durable. La prise en compte de cette spécificité des parcours collectifs et de la structure sociétale traditionnelle est ainsi essentielle à leur préservation.
17. En Tunisie, l'élevage traditionnel est pratiqué de manière extensive. L'alimentation du cheptel est basée sur la végétation pérenne ou annuelle des parcours naturels et sur des compléments alimentaires durant les périodes de sécheresse. D'après le second inventaire forestier et pastoral national, l'apport fourrager annuel des parcours est respectivement de 304 à 677 millions d'unités fourragères (UF) pour les années 2005 et 2006 et contribuerait de 10 % à 25 % aux besoins alimentaires du cheptel (évalués à environ 2,8 milliards d'UF par an⁹). Cela illustre le fait que le cheptel national est trop important par rapport aux ressources fourragères naturelles et l'état de dégradation actuel des parcours tunisiens. En dehors des activités de protection et d'amélioration de la productivité des parcours, il est ainsi également essentiel que l'État puisse développer une véritable politique de gestion et de maîtrise des effectifs des troupeaux.

⁹ Boussaidi N., 2005. *Parcours en forêt et risque de dégradation des potentialités pastorales dans la IV^e série forestière de Mekna (Tabarka-Tunisie)*. Université de Tunis-Carthage (INAT). Mastère de l'INAT en lutte contre la désertification.

1.2 Importance économique du secteur forestier et pastoral

18. L'importance économique des biens et services fournis par les forêts et les parcours sont détaillés dans l'Appendice 3. Les écosystèmes forestiers et pastoraux fournissent des services d'approvisionnement, de régulation et culturels qui constituent des enjeux essentiels pour la Tunisie. L'importance considérable du rôle des forêts dans la protection des eaux et des sols et de celui des parcours dans la lutte contre la désertification mérite particulièrement d'être soulignée.
19. La gestion actuelle des forêts et des parcours ne favorise pas leur valorisation économique et leur protection (cf. sections 1.6, 3.1 et 3.2, et appendices correspondants). Cette absence d'optimisation des biens et services socio-environnementaux fournis par ces écosystèmes ne permet pas d'améliorer les revenus et la qualité de vie des populations rurales, ce qui favorise la persistance de la pauvreté et l'exode rural. Indirectement, cela augmente la pression humaine sur les écosystèmes (exploités non durablement afin d'en tirer des moyens de subsistance), au détriment de leurs fonctions environnementales, telles que la conservation de la biodiversité et la protection des eaux et du sol. La protection et le développement des forêts et parcours passe ainsi nécessairement par une meilleure valorisation économique des produits, biens et services qu'ils fournissent.

1.3 Démographie et socio-économie des populations forestières

20. Une étude consacrée aux populations forestières des 14 gouvernorats forestiers de la Tunisie¹⁰ (DGF & FAO, 2012¹¹) évalue à plus de 730 000 le nombre d'usagers de la forêt (soit près de 7 % de l'ensemble de la population tunisienne, et 21 % de l'ensemble des populations rurales), dont près de 30 000 vivent dans les forêts. Les données socio-économiques issues de cette étude sont fournies de façon plus détaillée dans l'Appendice 5. D'une manière générale, les populations forestières sont caractérisées par un degré de pauvreté nettement plus important que la moyenne nationale et une forte dépendance de leurs revenus à la production agricole et aux forêts (à travers la collecte de produits forestiers, leur valeur fourragère ou la participation aux travaux forestiers).
21. La pauvreté des zones forestières entraîne un phénomène d'exode rural important. L'impact de ces migrations vers les villes du littoral tunisien sur les ressources naturelles n'est pas connu ou quantifié précisément, mais il entraîne potentiellement une augmentation de la pression anthropique sur les écosystèmes forestiers et pastoraux. En effet, les revenus engendrés dans les villes sont souvent réinvestis par les petits exploitants et les paysans sans terre dans le cheptel familial, dans la région rurale d'origine, augmentant ainsi la pression exercée sur les forêts et parcours. Par ailleurs, le phénomène d'exode rural contribue à la déstructuration des sociétés rurales traditionnelles et au manque de main d'œuvre locale, qui peut s'avérer dommageable à la réalisation des travaux de gestion des ressources naturelles.
22. En outre, le phénomène de pauvreté des zones rurales favorise les prélèvements non durables des ressources naturelles, dans une optique de fourniture de moyens de subsistance à court terme, au

¹⁰ Nabeul, Ben Arous, Ariana, Manouba, Bizerte, Béja, Jendouba, Zaghouan, Siliana, Le Kef, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid et Gafsa

¹¹ DGF & FAO, 2012. *Étude sur la caractérisation de la population forestière en Tunisie*. Avril 2012. 89 p.

détriment de leur préservation et de leur gestion durable sur le long terme. Le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté dans ces territoires défavorisés représentent ainsi un moyen non négligeable pour réduire la pression anthropique sur les milieux naturels et favoriser leur protection.

1.4 Tendances évolutives des ressources forestières et pastorales

23. Les évolutions quantitatives et qualitatives des ressources forestières et pastorales dépendent d'une part des **facteurs directs et indirects de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours**, et d'autre part des **activités de reboisement**(mises en œuvre par l'Administration).

1.4.1 Facteurs de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours

24. Dans le présent document sont qualifiés de « facteurs directs » de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours les phénomènes induisant directement une perte ou une dégradation du couvert forestier et/ou pastoral. Les « facteurs indirects » de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours correspondent à des éléments liés au contexte induisant indirectement, favorisant ou accentuant la perte ou la dégradation du couvert forestier et/ou pastoral.
25. En Tunisie, les **facteurs directs de déforestation et de dégradation des forêts** sont les **incendies**, les **défrichements** à vocation agricole ou résidentielle, les **prélèvements illicites** de bois et le **surpâturage**. Ces facteurs sont présentés de façon plus détaillée dans l'Appendice 6.
26. Malgré l'incertitude pesant sur les données disponibles, la déforestation brute concerne des superficies relativement limitées en Tunisie. En revanche, le phénomène de dégradation des forêts, bien que réversible, semble toucher des superficies importantes. En 2000, les forêts dégradées (maquis, garrigues et forêts à très faible couvert végétal) couvraient plus de 380 000 ha, soit 40 % de la superficie forestière tunisienne totale (DGF & Banque Mondiale, 2015). Dans les écosystèmes forestiers montagneux du Nord tunisien, la population forestière exerce des prélèvements de fourrage et de bois supérieurs à la capacité de régénération des ressources (DGAFTA & FAO, 2006).
27. Le principal **facteur direct de défrichement et de dégradation des parcours** est lié à la **conversion de la vocation des terres**, notamment pour la pratique de la céréaliculture et de l'arboriculture. Les nappes alfatières, dont le couvert végétal est faible à moyen, sont les espaces les plus menacés par le défrichement. La superficie pastorale défrichée en 2012 a été évaluée à 8 600 ha (DGF & Banque Mondiale, 2015). Compte tenu de la variabilité des résultats et des méthodologies utilisées dans les différentes études abordant cette thématique, il n'existe à l'heure actuelle pas de données précises sur les superficies de parcours défrichées annuellement, et les chiffres présentés doivent être considérés avec prudence.
28. Le **surpâturage et la surexploitation** constituent également des facteurs non négligeables de dégradation des parcours. Ils touchent environ 2 millions d'hectares (DGF & Banque Mondiale, 2015). Le **surpâturage** s'explique par l'accroissement (ou la stabilisation) du cheptel, malgré la diminution des superficies des parcours. La **surexploitation** des parcours consiste en l'arrachage illicite des espèces ligneuses pluriannuelles, pratiqué couramment, notamment par les franges les plus démunies de la

population agropastorale. Faute de données disponibles, ce phénomène ne peut être quantifié précisément mais tous les spécialistes s'accordent pour affirmer qu'il est important et engendre des impacts plus forts que le surpâturage.

29. Dans la plupart des cas, la dégradation des parcours est réversible. Les parcours peuvent en effet être restaurés par une mise en défens temporaire, des opérations de semis et/ou des plantations pastorales permettant de redynamiser le développement de la végétation.
30. Les facteurs indirects ayant un impact négatif sur les superficies et/ou la qualité des milieux forestiers et pastoraux sont particulièrement nombreux (cf. Appendice 6). Ces facteurs indirects sont en majorité interdépendants et interconnectés. Ils ont néanmoins été regroupés au sein de trois catégories et selon leur degré d'importance (évalué après analyse des résultats des concertations menées et de la bibliographie consultée) dans le Tableau 1, afin de prioriser les activités programmées par le présent PI/PIF.

Tableau 1 : Facteurs indirects de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours

Catégorie	Facteurs indirects	Importance
Institutions, réglementation et politiques nationales	Faible efficacité de l'Administration ¹²	Forte
	Faible adaptation de la réglementation	Forte
	Politiques agricoles et pastorales non ou peu adaptées	Moyenne
	Application insuffisante de la réglementation	Moyenne
Contexte social ou environnemental	Manque de confiance des populations et du secteur privé envers l'Administration	Forte
	Pauvreté des populations rurales et forestières	Forte
	Faible degré d'information des populations sur les bénéfices fournis par les forêts	Forte
	Complexité de la situation foncière	Forte
	Déstructuration des systèmes sociétaux traditionnels	Moyenne
	Changement climatique	Faible
Lacunes dans la gestion ou la connaissance des forêts et parcours	Manque de connaissances sur les ressources forestières et pastorales	Forte
	Mode de gestion des forêts et des parcours peu adapté au contexte socio-économique	Forte
	Absence d'un système de suivi des milieux forestiers et pastoraux et des activités y relatives	Forte
	Absence de plans d'aménagement ou de gestion des parcours	Moyenne
	Faible valorisation du potentiel existant de séquestration du carbone	Moyenne

1.4.2 Reboisements et plantations

31. Par l'intermédiaire de ses deux précédentes stratégies nationales (stratégie nationale de reboisement 1991-2000 et stratégie nationale de développement du secteur forestier et pastoral 2002-2011), la Tunisie a entrepris d'importants efforts de reboisement au cours des dernières décennies. Entre 1991 et 2000, 186 000 hectares auraient ainsi été reboisés dans le cadre du Programme forestier national. Les chiffres officiels relatifs aux superficies reboisées annuellement par l'Administration forestière depuis 2001 sont donnés dans l'Appendice 7.

¹² Ce constat est principalement lié au manque de moyens humains, techniques et financiers de l'Administration, à des problèmes organisationnels internes à l'Administration et à un manque de coordination entre les différentes structures institutionnelles.

1.4.3 Bilan des tendances évolutives des superficies forestières et pastorales

32. Malgré les différences de méthodologie entre les deux inventaires forestiers nationaux (cf. Appendice 2), les incertitudes pesant sur la fiabilité des résultats (notamment du second IFPN) et les limites de l'approche comparative des résultats qui en résultent, la superficie des peuplements strictement forestiers aurait augmenté d'environ 108 000 ha entre les deux inventaires forestiers (soit une moyenne d'environ 10 000 ha/an). Cela confirme la **tendance évolutive globale d'augmentation du couvert forestier tunisien**, liée à l'effort de reboisement entrepris par l'Administration forestière depuis plus de 20 ans, conjugué aux superficies relativement limitées sujettes à la déforestation brute. Cependant, les superficies incendiées et défrichées ont fortement augmenté depuis 2011 (cf. Appendice 6), entraînant un ralentissement de la progression du couvert forestier. Il sera ainsi particulièrement opportun de suivre l'évolution de cette dynamique au cours des années à venir.
33. Malgré le manque de données chiffrées permettant de décrire l'évolution qualitative des peuplements forestiers, la faible productivité moyenne des peuplements forestiers tunisiens évaluée lors du second IFPN (accroissement en volume à l'hectare toujours inférieur à 2 m³/ha/an) illustre un **état de dégradation relativement important des forêts tunisiennes**, pouvant notamment se traduire par un faible couvert arboré.
34. Comme pour les superficies forestières, il existe une relative incertitude sur l'estimation précise de l'évolution des surfaces pastorales en Tunisie. L'évaluation la plus récente et la plus fiable des défrichements annuels, réalisée dans le cadre de cette même étude, estime ces derniers à environ 8 600 ha par an (DGF & Banque Mondiale, 2015), en lien principalement avec les défrichements à vocation agricole. La dégradation des parcours peut être illustrée par une superficie de parcours à faible couvert végétal affectés par une forte érosion (éolienne et hydrique) estimée à 1,8 million d'hectares, principalement situés dans la partie sud de la Tunisie, et une superficie subissant un surpâturage de 125 000 ha, principalement située dans le Gouvernorat de Tataouine (DGF & Banque Mondiale, 2015). Malgré les incertitudes des données chiffrées, il est indéniable que **les superficies et la productivité des nappes alfatières et des parcours steppiques diminuent**. Les politiques de privatisation à l'œuvre en Tunisie ont tendance à favoriser ou intensifier les phénomènes de dégradations observés, tant du point de vue quantitatif (couvert végétal et production de fourrage) que qualitatif (richesse floristique et biodiversité)¹³, et constituent un risque supplémentaire pour les terres de parcours.
35. Des données complémentaires sur les tendances évolutives des forêts et des parcours sont fournies dans l'Appendice 8. L'absence de dispositif efficace de suivi des écosystèmes et des activités liées au secteur forestier et pastoral ne permet pas, aujourd'hui, de disposer de données suffisamment précises sur leur évolution. Un tel outil de suivi étant essentiel à l'adaptation des politiques et stratégies sectorielles et à la définition des modalités de gestion des forêts et parcours, sa conception et sa mise en œuvre constitue une priorité. Inscrite dans la SNDGDFP 2015-2024, cette action a été

¹³ Belgacem Areiz O. et Zaïfour M.S., 1997. *Impact de la privatisation des terres de parcours collectifs sur la végétation pastorale en zone désertique tunisienne*. In : Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier ; impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides*. Montpellier : CIHEAM, 1997. P. 213-217 (Options méditerranéennes : Série A. Séminaires méditerranéens ; n° 32)

initiée par la réalisation d'une étude préliminaire, avec l'appui du Programme UN-REDD (DGF, 2016)¹⁴, qui devra être reprise et complétée afin de développer un système d'information national efficace, adapté au contexte tunisien et aux besoins du secteur. Appuyée par la FAO, la DGF a d'ores et déjà initié le développement d'une composante de ce système permettant d'évaluer les changements d'usage des sols (selon les catégories du GIEC) et de définir plus précisément les types d'occupation du sol au niveau national. Ce système, qui s'appuie sur plusieurs logiciels et bases de données disponibles sous Open Foris (ensemble d'outils informatiques développés par la FAO, gratuits et *open source*), devra également être valorisé. Le dispositif national de suivi des forêts et des parcours devra être développé de façon à être compatible avec les exigences du processus REDD+ et à pouvoir jouer le rôle de système MRV.

1.5 Séquestration et émissions de gaz à effet de serre dans les forêts et parcours

36. Les informations relatives à la séquestration et à l'émission de gaz à effet de serre (GES) dans les forêts et parcours sont présentées de façon détaillée dans l'Appendice 9. D'après l'inventaire des GES de la Tunisie, le pays aurait émis environ 46 millions de tonnes-équivalent CO₂(MtéCO₂) de GES en 2010, toutes sources confondues. Le secteur de l'énergie, qui représente environ 60 % des émissions, est le plus grand contributeur aux émissions brutes de GES totales, au niveau national. Le secteur AFAT(Agriculture, Forêt et Autres utilisations des Terres)constitue le second poste d'émissions et représente, avec 11,2 millions de tCO₂, le quart des émissions nationales.
37. Les émissions de GES du secteur AFAT sont dominées par l'utilisation du bois (principalement bois-énergie), avec 3,6 MtéCO₂, et par l'utilisation des terres et l'élevage (2,9 MtéCO₂ d'émissions pour chacune de ces sources). Il est toutefois à noter que les estimations des émissions liées aux prélèvements de bois-énergie sont basées sur des extrapolations de données issues d'études datant de 1997. L'ancienneté de ces données implique donc une certaine prudence quant à l'interprétation de ses résultats. Les émissions de GES liées aux incendies de forêts/parcours restent peu importantes (environ 32 ktéCO₂, soit 0,3 %des émissions du secteur AFAT), en raison des surfaces incendiées relativement faibles (723 ha en 2010 ; cf. Appendice 6).Il faut cependant noter que les surfaces incendiées ont considérablement augmenté les années suivantes, ce qui devrait augmenter la part des émissions de GES du secteur AFAT qu'ils représentent.Le secteur AFAT est également une source d'absorption de carbone *via* les forêts existantes et les reboisements (en milieu forestier et sur les parcours), ainsi que *via* l'arboriculture (oliveraies et autres arbres fruitiers). Au total, le secteur AFAT aura absorbé 13,6 MtéCO₂ en 2010, compensant ainsi la totalité des émissions du secteur, et permettant un bilan d'absorbeur netde 2,4 MtéCO₂.
38. Les estimations d'absorptions par source (cf. Tableau 2) permettent de mettre en évidence que :
- 58 % des absorptions proviendraient du stockage du carbone par les sols (et la litière), contre 42 % correspondant à la séquestration de carbone par la biomasse aérienne et souterraine.Il estpar conséquent indispensable de tenir compte des sols et de la litière dans l'évaluation des impacts en termes d'émission/séquestration de GES des projets de gestion des forêts et des parcoursà venir, notamment pour les projets d'investissements définis dans le présent PI/PIF.

¹⁴ DGF, 2016. *Évaluation des besoins et mise en place d'un Système National de Surveillance des Forêts en Tunisie et proposition d'une feuille de route. UN-REDD Programme. Mars 2016. 102 p.*

- Les reboisements jouent un rôle déterminant dans les absorptions (4 MtéCO₂, soit 65 % du total des absorptions). Les activités de reboisements, qu'elles soient forestières ou pastorales, constitueront ainsi toujours des activités déterminantes pour augmenter l'absorption de carbone dans les milieux naturels en Tunisie.
- En raison de leur surexploitation, les sols des parcours (restants parcours) sont émetteurs nets de carbone. En revanche, les sols forestiers (au niveau des forêts restant forêts) conservent une capacité d'absorption de carbone relativement importante. Une meilleure gestion des parcours permettra donc d'améliorer significativement leur bilan carbone, et une meilleure gestion des forêts permettra de renforcer leur contribution dans le bilan GES de la Tunisie.

Tableau 2 : Absorption de carbone par les forêts et les parcours en 2010 en Tunisie

Poste d'absorption de CO ₂	Absorptions (en ktéCO ₂)			Proportion
	Biomasse	Sols	Total	
Forêts restant forêts	-867	-1 268	-2 135	35%
Parcours restants parcours		0		
Reboisements forestiers	-1 030	-2 316	-4 000	65%
Reboisements pastoraux	-654			
TOTAL	-2 551	-3 584	-6 135	100 %
Proportion	42%	58%	100 %	

Source : Inventaire des GES en Tunisie pour l'année 2010 (MEDD, 2015)

39. Le manque de données spécifiques à la Tunisie (état initial des espaces reboisés, répartition des reboisements selon les essences utilisées, évolution de la biomasse des reboisements et du carbone des sols, etc.) mettent en évidence le besoin important d'amélioration des connaissances, notamment en ce qui concerne les résultats des reboisements en termes de stockage de biomasse et de variation du carbone des sols (dans les reboisements et les forêts ou parcours existants).
40. En résumé, l'analyse des résultats de l'inventaire des GES conduit à quatre conclusions principales :
- Les reboisements forestiers et pastoraux contribuent significativement au bilan carbone positif du secteur AFAT. Leurs impacts seront d'autant plus importants que les opérations de reboisement seront adéquatement accompagnées de programmes rigoureux de sélection des espèces et de suivi.
 - Le bilan émetteur net de GES des parcours non concernés par les reboisements confirme leur état de forte dégradation.
 - L'arboriculture joue un rôle important pour la séquestration de carbone en Tunisie et représente un fort potentiel d'amélioration du bilan GES national.
 - L'importance du carbone des sols rend leur prise en compte indispensable dans tout bilan carbone et dans les actions de gestion, d'aménagement et de reboisement dans les forêts et parcours.
41. Malgré le bilan globalement positif du secteur AFAT en termes d'émissions/absorption de GES, celui-ci pourrait être largement amélioré par la mise en œuvre de certaines mesures contribuant notamment au renforcement de la séquestration de carbone (cf. section 2), telles que **l'augmentation de la superficie forestière par des plantations, le développement de l'arboriculture ou de l'agroforesterie dans les terrains privés dégradés, ou l'amélioration de la productivité des forêts et la réduction de la**

dégradation des écosystèmes forestiers et pastoraux par la mise en œuvre de mécanismes de gestion durable.

1.6 Gouvernance forestière et pastorale

1.6.1 Administration du secteur forestier et pastoral

42. Les contraintes et obstacles institutionnels issus de l'analyse présentée dans l'Appendice 10 limitent considérablement le fonctionnement et les performances de l'administration du secteur des ressources naturelles et, en particulier ceux de l'Administration forestière. Ils entraînent un manque d'optimisation des interventions des différentes structures qui se traduit par la multiplication de projets, la redondance ou le manque de cohérence des actions mises en œuvre, l'absence de partage d'expérience et de mutualisation des connaissances, etc. Les spécificités du secteur forestier et pastoral requièrent de la part de l'Administration des rôles et responsabilités variés associant fonctions techniques, fonctions de contrôle et fonctions de développement socio-économique. La structure et l'organisation actuelle de la DGF, en particulier, ne permettent pas de prendre en compte l'ensemble de ces spécificités.
43. La multitude des acteurs intervenant sur les parcours est révélatrice de la complexité et du manque de coordination caractérisant l'Administration. Cette absence de structure unique de gestion des parcours, ou de structure de pilotage entre les différentes entités, couplée au manque de compétences spécialisées dans le secteur pastoral au sein de la DGF (notamment pour les parcours steppiques du Sud et du Centre tunisiens), représente un obstacle important à la préservation et à la gestion durable des parcours de la Tunisie.
44. Ces difficultés institutionnelles provoquent des impacts indirects, mais non moins importants, sur la gestion durable et la protection des forêts et des parcours. Le manque d'efficacité de l'Administration entraîne en effet un manque de confiance de la part des populations forestières et du secteur privé, ce qui nuit à la protection des écosystèmes et à leur valorisation économique, et favorise leur dégradation. Cette gestion inadaptée des ressources forestières et pastorales et leur dégradation provoque des conséquences négatives en termes économiques (faible valorisation des produits forestiers et pastoraux), environnementaux (affaiblissement des services écosystémiques) et climatiques (émissions de GES et faible séquestration de carbone).

1.6.2 Processus de déconcentration et de décentralisation

45. La description détaillée du processus de déconcentration et de décentralisation en Tunisie est fournie dans l'Appendice 10. Le montage institutionnel du PI/PIF (cf. section 6.6) et la mise en œuvre des projets d'investissements tiendront compte de l'organisation actuelle des services centraux et déconcentrés de l'État, ainsi que du processus de décentralisation en cours, de façon à ce que l'ensemble des acteurs (y compris les représentants des futures collectivités territoriales) soit intégré dans les dispositifs de concertation et de décision instaurés dans le cadre du PI/PIF. Dans cette optique, cette organisation devra notamment être suffisamment flexible afin de pouvoir s'adapter aux évolutions du contexte institutionnel et administratif. Le PI/PIF, par ses initiatives de gestion inclusive et participative des ressources naturelles à l'échelle locale et de planification territoriale, permettra

également d'appuyer le processus de décentralisation et de développer des systèmes décentralisés de gestion des ressources naturelles.

1.6.3 Mécanismes de prise de décision

46. Les mécanismes de prise de décisions sont, à l'image de l'organisation de l'Administration du secteur, dilués entre les principales institutions concernées (Cabinet du Ministre, comportant une dimension technique doublée d'un rôle politique, DGF, CRDA et Ministère des Finances). L'organisation cloisonnée du MARHP et de la DGF, couplée à l'absence de structure de pilotage des activités de gestion des ressources naturelles (notamment forestières et pastorales), favorise le manque de cohérence lors des prises de décisions et de la définition des orientations par les différentes structures.
47. En Tunisie, les mécanismes de prise de décision répondent quasi-exclusivement à une logique « verticale ». La majorité des décisions sont prises au niveau central, et s'appliquent suivant les échelons hiérarchiques de l'Administration. Les modalités de gestion des forêts et des parcours sont ainsi dictées par l'Administration et ne font pas l'objet d'un processus inclusif de concertation et de consultation (cf. section 1.6.4). Cette approche unilatérale descendante (*top-down*), dictée entre autres par la législation (cf. section 3.1), impose une certaine vision de la gestion des ressources naturelles, axée notamment sur le volet répressif. Elle ne permet pas aux populations locales, aux associations/groupements professionnels, à la société civile ou au secteur privé de prendre part au processus de décision, ce qui nuit à leur implication dans la gestion des ressources naturelles et entretient un climat de méfiance vis-à-vis des services de l'Administration. Malgré l'augmentation du couvert forestier, l'état de dégradation des forêts et des parcours et la pauvreté des populations rurales montrent aujourd'hui les limites de cette approche, la protection et la préservation des ressources forestières et pastorales ne pouvant être garanties qu'avec la participation des populations locales et à travers une valorisation économique permettant une amélioration de leurs conditions de vie.

1.6.4 Mécanismes de concertation avec les acteurs du secteur forestier et pastoral

48. Le cloisonnement constaté au sein de la DGF et du MARHP est notamment lié à l'absence de mécanismes formels ou structurés de coordination et/ou de concertation au sein de l'Administration ou avec les partenaires techniques et administratifs du secteur. Les concertations sont souvent informelles et menées à titre occasionnel, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par la préparation du Plan national de développement, des revues intra-ministérielles des programmes du MARHP ou de leurs évaluations. Ces consultations consistent surtout en un partage de données et d'informations sur les activités des différentes structures. Ce faible degré de concertation se traduit, comme évoqué plus haut (cf. § 42 et 46), par un faible niveau de coordination entre les différentes structures administratives intervenant sur des thématiques similaires ou complémentaires (forêt, parcours, agriculture, sols, eaux).
49. De même, aucun dispositif structuré particulier n'est dédié à la concertation avec le secteur privé, les populations locales et la société civile. La participation de ces derniers a été sollicitée dans le cadre de mécanismes ponctuels, tels que les ateliers régionaux et nationaux et les concertations organisées à l'occasion de l'élaboration du Programme Forestier National, de l'élaboration de la Stratégie Nationale

de Gestion Durable des Forêts et Parcours, de la réalisation d'études dans le cadre de la préparation à la REDD+ (avec l'appui du Programme ONU-REDD et de la FAO) et de la préparation du présent PI/PIF et du R-PP (cf. [Annexe 2](#)). Des concertations sont également organisées lors de l'élaboration des PV d'aménagement intégrés et participatifs des forêts, mais leur qualité s'avère souvent insuffisante, en raison du manque de compétence des bureaux d'études sollicités et de supervision et de contrôle par l'Administration forestière. Une telle situation a engendré et/ou renforcé le manque de confiance des populations locales envers l'Administration forestière et le faible degré d'appropriation de la gestion forestière par les populations, nuisant ainsi indirectement à la valorisation et à la protection des écosystèmes forestiers et pastoraux.

1.6.5 Information, communication et transparence

50. L'information, la communication et la transparence au sein du MARHP sont insuffisantes. Bien qu'il existe de nombreuses informations disponibles sur le secteur forestier et pastoral, celles-ci ne sont pas valorisées et ne font pas l'objet d'actions de communication pertinentes. Le manque de communication destinée à certains Ministères-clés, tels que le Ministère des Finances, entraîne une faible considération de la valeur économique et des enjeux des forêts et parcours, ce qui se traduit par des réductions budgétaires pénalisantes pour le développement du secteur.
51. D'une manière générale, les procédures de contrôle budgétaire en vigueur dans l'Administration tunisienne favorisent la transparence, bien que leur lourdeur affecte les performances des activités et leur efficacité budgétaire (augmentation des coûts). Plus de 70 % du budget total du Programme Forestier National est dédiée à la main d'œuvre occasionnelle ou de chantier utilisée pour les travaux forestiers, ce qui complique le suivi du poste budgétaire correspondant et nuit à la transparence du secteur. Cependant, cette dernière devrait être améliorée par l'adoption récente par le MARHP de la Gestion Budgétaire par Objectif (GBO). En outre, la gestion des projets cofinancés par les partenaires de développement est tout à fait transparente, dans la mesure où les procédures de suivi technique et financier et de préparation des rapports sont alignées avec celles du partenaire financier (conditionnalité, manuel des procédures, plans de passation des marchés, format et périodicité, audit annuel indépendant, etc.).
52. En conclusion, dans son ensemble, la gouvernance du secteur forestier et pastoral en Tunisie (en dehors des aspects relatifs aux questions réglementaires et aux politiques et stratégies, détaillés dans les sections 3.1 et 3.2 et les appendices correspondants) reste insuffisante. Malgré l'atout que représente le regroupement de la majorité des acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles au sein du MARHP, l'organisation institutionnelle actuelle nuit fortement à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et des parcours, tant au niveau central que local. Les mécanismes de décisions sont quasi-exclusivement verticaux, et les actions de concertation, consultation, information, communication et sensibilisation sont largement insuffisantes. Afin d'améliorer la gestion et la protection des écosystèmes forestiers et pastoraux, il est indispensable de lever ces obstacles en adaptant l'organisation institutionnelle liée à la gestion des ressources naturelles et en développant des processus consultatifs formels favorisant la participation des populations locales et du secteur privé dans les prises de décision et dans la gestion durable des forêts et des parcours. Les propositions

formulées dans le présent PI/PIF à travers les projets d'investissements (cf. section 6) permettront à ce titre d'appuyer l'Administration à créer, formaliser et mettre en œuvre de tels dispositifs.

Section 2. Possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre

53. Le bilan des émissions de GES et de séquestration de carbone du secteur forestier et pastoral est présenté dans la section 1.5. L'état des lieux et les tendances évolutives des ressources forestières et pastorales sont présentés respectivement dans les sections 1.1 et 1.4. Les facteurs directs et indirects de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours sont présentés dans la section 1.4. L'analyse réalisée permet de mettre en évidence le bilan carbone positif du secteur forestier et pastoral et l'importance de la séquestration de carbone liée aux reboisements et à l'arboriculture, mais également le fort potentiel d'amélioration existant en termes de stockage de carbone, compte tenu du couvert forestier limité, de la faible productivité et de l'état de dégradation actuel des écosystèmes forestiers et pastoraux.
54. Seront ainsi présentées dans cette section à la fois les activités permettant de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** et celles permettant d'**améliorer les stocks de carbone** liés au secteur forestier et pastoral. Ces activités sectorielles d'atténuation des effets du changement climatique seront complétées par des possibilités d'actions transversales qui permettront d'améliorer de façon globale la gestion des espaces forestiers et pastoraux, et contribueront ainsi indirectement aux objectifs de réduction des émissions de GES et de conservation et d'amélioration des stocks de carbone.

2.1 Activités sectorielles

55. Face à la faible proportion de forêts du DFE dotées d'un PV d'aménagement valide (environ 50 % des forêts du DFE ne disposent pas de PV d'aménagement, et la moitié des PV d'aménagement existants sont obsolètes) et aux moyens insuffisants de l'Administration, **élaborer et mettre en œuvre les PV d'aménagement** constitue une priorité pour améliorer la gestion des forêts tunisiennes. Cette activité, associée aux activités transversales de renforcement des moyens et des capacités de l'Administration (cf. § 64), permettra la mise en œuvre effective d'une gestion durable des massifs du DFE. L'amélioration de cette gestion, incluant une meilleure valorisation économique des produits forestiers, conduira indirectement à renforcer la protection des écosystèmes. En outre, la réalisation des opérations sylvicoles programmées augmentera la productivité des peuplements et la séquestration de carbone.
56. À l'heure actuelle, les populations rurales et le secteur privé ne sont que faiblement impliqués dans la gestion des ressources forestières. Ces dernières sont aujourd'hui peu valorisées, et leur potentiel économique, ainsi que leur importance environnementale, sont peu connus des populations rurales. Par conséquent, **développer et mettre en œuvre un système de cogestion** impliquant davantage le secteur privé et les populations, et **renforcer le développement des filières économiques** des produits forestiers et pastoraux, permettraient d'améliorer la protection des forêts face aux facteurs de déforestation et de dégradation, et donc de conserver le stock de carbone qu'ils représentent. Par ailleurs, l'augmentation des revenus des populations locales liée à la meilleure valorisation économique

des forêts et parcours permettrait de réduire la pression exercée sur les écosystèmes et les dégradations qu'elle provoque.

57. Le manque de moyens de l'Administration forestière ne permet pas une surveillance optimale du DFE face aux activités illicites et au risque d'incendie. De plus, l'augmentation des risques sanitaires et d'incendies lié aux changements climatiques rendent d'autant plus nécessaire le besoin de **renforcer la surveillance des forêts**. Par l'amélioration de la protection des massifs contre les facteurs de déforestation et de dégradation, cette mesure permettrait de limiter directement les émissions de GES liées aux feux de forêts et aux défrichements ou prélèvements illicites de bois.
58. Face à l'augmentation du risque d'incendie et au manque de moyens de l'Administration forestière, et comme le démontre l'augmentation des superficies incendiées depuis 2011 (cf. Appendice 6), il s'avère également pertinent de **renforcer les investissements de prévention et de lutte contre les incendies de forêt** (pare-feu, infrastructures, etc.), afin de limiter directement les émissions de GES relatives aux incendies de forêt.
59. Le faible couvert forestier du territoire tunisien et le fort taux d'envasement des barrages, associés à l'existence de nombreux terrains dégradés, non boisés et peu valorisés, mettent en exergue la possibilité de **réaliser des plantations et reboisements forestiers, arboricoles ou agroforestiers**, afin d'améliorer fortement la séquestration de carbone à l'échelle nationale (et donc la contribution de la Tunisie à l'atténuation du changement climatique). En outre, ces opérations permettraient de protéger les sols et les ressources en eau, tout en améliorant la valorisation économique des terrains concernés.
60. Les terres de parcours tunisiennes subissent à l'heure actuelle une dégradation importante qui s'explique par de nombreux facteurs (cf. Appendice 6). Face à ces constats, il s'avère nécessaire **d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion des parcours, de réaliser des plantations fourragères pastorales et de mettre en défens certains parcours dégradés** pour favoriser leur restauration. Ces actions permettraient d'améliorer la valorisation de l'ensemble des fonctions des parcours (cf. Appendice 3), tout en améliorant la séquestration de carbone dans le sol.
61. Face aux changements climatiques et à leurs conséquences prévues (augmentation des températures, des épisodes de sécheresses, du risque d'incendie et de la vulnérabilité aux parasites et maladies, diminution des précipitations et des ressources en eau), il s'avère nécessaire de **promouvoir des espèces productives peu vulnérables aux effets du changement climatique** lors des opérations de plantations et la définition des orientations sylvicoles des massifs forestiers. Cette action permettrait, en réduisant la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques, de s'assurer de leur sauvegarde et de la conservation du stock de carbone qu'elles représentent.
62. Étant donné que la pression s'exerçant sur les forêts et les parcours est souvent liée indirectement à la pauvreté des populations rurales, il convient **d'améliorer les pratiques agraires en périphérie de l'espace forestier**, en développant notamment **l'agroforesterie et l'arboriculture**. L'augmentation des revenus des agriculteurs, associée à la fourniture de bois substituant le bois prélevé en forêt ou sur les parcours, permettra la protection de ces derniers et du stock de carbone qu'ils représentent. L'introduction de l'arbre dans les paysages agricoles renforcera également la séquestration de carbone

et produira d'importants impacts environnementaux bénéfiques, en lien notamment avec la restauration de la fertilité et la protection des sols contre l'érosion.

63. Enfin, afin de réduire directement les émissions des GES, il est envisageable de **développer une stratégie énergétique domestique** basée sur la réalisation de **plantations de bois-énergie** (fournissant une alternative au bois traditionnellement prélevée en forêt ou sur les parcours), la promotion de **foyers améliorés** (réduisant la consommation de bois ou de charbon) et l'amélioration des **techniques de carbonisation** (améliorant les rendements). Néanmoins, compte tenu de l'ancienneté des données disponibles (cf. Appendice 4), la mise en œuvre de telles mesures nécessitent au préalable la réalisation d'une étude visant à **améliorer les connaissances sur la consommation de bois-énergie et la filière associée** et à formuler des **recommandations d'actions y relatives**.

2.2 Activités transversales habilitantes

64. Face à la faiblesse de la gouvernance actuelle du secteur forestier et pastoral, et notamment en matière de réglementation et d'organisation des institutions, il s'avère nécessaire de **réviser la réglementation, d'optimiser l'organisation des différentes structures administratives** intervenant dans la gestion des ressources naturelles, **de renforcer les capacités** de ces structures et **d'harmoniser les politiques et stratégies nationales**.
65. Face aux incertitudes caractérisant les données sur les ressources forestières et pastorales (cf. section 1.1) et à l'absence de dispositifs de suivi des écosystèmes et des activités du secteur, ainsi que de programmes de recherche adaptés à ses besoins, **renforcer les outils de gestion** permettrait de pallier les difficultés techniques liées à ces constats. Cela passerait ainsi par **l'amélioration des connaissances** sur l'état des lieux des ressources forestières et pastorales (inventaires), par le développement et la mise en œuvre d'un **système de suivi des activités et des milieux** forestiers et pastoraux (système d'information national incluant un système MRV¹⁵ pour la REDD+), l'élaboration ou l'amélioration de **référentiels techniques** pour la gestion durable des ressources forestières et pastorales, et par le développement d'un **programme transversal de recherche** adapté aux besoins du secteur agro-sylvo-pastoral.
66. Les populations rurales tunisiennes sont faiblement impliquées et consultées dans le cadre de la gestion des forêts et parcours et disposent d'un niveau de connaissance limité quant au potentiel de valorisation économique de ces écosystèmes et à l'importance des biens et services socio-environnementaux qu'ils fournissent. Il conviendrait ainsi de **développer des actions d'information, de communication et de sensibilisation** des populations sur ces thématiques, ainsi que de **concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de consultation, de concertation et d'animation** permettant de les associer aux prises de décisions relatives à la gestion des forêts et des parcours de leur territoire de vie.
67. La problématique foncière constitue également un facteur indirect de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours (cf. section 2.3). Par conséquent, **assainir la situation foncière** des forêts et parcours permettrait d'améliorer leur gestion et leur protection.

¹⁵Monitoring, Reporting and Verification (suivi, rapportage et vérification)

68. Enfin, face au manque de moyens financiers de l'administration et des populations locales et à la faible efficacité des incitations actuelles à l'investissement dans le secteur forestier, il s'avère nécessaire de **développer des mécanismes d'incitation et de financement innovants** pour le secteur forestier et pastoral, afin de favoriser les investissements (notamment du secteur privé).
69. L'ensemble de ces activités transversales (§ 64 à 68) permettrait d'améliorer la gestion des forêts et parcours, notamment par une meilleure valorisation économique de ces écosystèmes. Cela renforcerait leur protection et, indirectement, celle du stock de carbone contenu dans la biomasse et dans le sol. En outre, ces activités constitueraient un point d'ancrage des activités sectorielles (cf. section 2.1), renforçant leurs effets positifs sur le secteur forestier et pastoral, et permettraient de favoriser le changement transformationnel des politiques et pratiques forestières et pastorales, qui constitue l'un des principaux objectifs du Programme d'Investissement Forestier.

Section 3. Cadre juridique et politique

3.1 Analyse du cadre juridique

70. Une analyse détaillée du cadre juridique tunisien de la gestion des forêts et des parcours est fourni dans l'Appendice 12. Le cadre juridique de la gestion des forêts et des parcours tunisiens présente plusieurs atouts, mais également de nombreuses contraintes qu'il est nécessaire de lever pour favoriser le développement, la valorisation et la protection des ressources forestières et pastorales. Le Code forestier mériterait ainsi d'être révisé de façon notamment à (i) faciliter l'accès aux ressources pour les populations locales et le secteur privé, (ii) mettre en avant le rôle de développement socio-économique joué par l'Administration forestière, (iii) limiter les contraintes liées à l'exploitation des terrains des propriétaires privés, et (iv) accorder une plus grande importance aux terrains de parcours, en tenant compte de leurs spécificités. Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'améliorer la cohérence des dispositions du Code forestier et de ses textes d'application avec celles des textes transversaux ayant un impact sur la gestion des ressources forestières et pastorales. La révision partielle de ces textes transversaux et/ou la mise en place de dispositions exceptionnelles visant à mieux prendre en compte les spécificités du secteur forestier et pastoral devra ainsi être envisagée.

3.2 Politiques et stratégies nationales

71. Une analyse détaillée des politiques et stratégies nationales en lien avec le secteur forestier et pastoral est présentée en Appendice 13.
72. Bien que la gestion des ressources naturelles soit regroupée avec celle des activités de production agricole au sein d'un même Ministère et que les différents projets et programmes sous-sectoriels soient mis en œuvre sur le terrain par les mêmes structures (CRDA), la politique de développement agricole illustre un certain cloisonnement entre les stratégies des sous-secteurs productifs purement agricoles et celles relatives à la gestion des ressources naturelles (eaux, forêts et parcours). Bien qu'il existe ponctuellement, les processus d'harmonisation entre les différentes stratégies (sectorielles ou transversales) ne sont pas systématiques, notamment entre la Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours (SNDGDFP) et les autres

stratégies sous-sectorielles. Cela montre la nécessité d'une meilleure coordination et harmonisation des stratégies constitutives de la politique agricole.

73. La SNDGDFP présente également des liens évidents avec les stratégies d'autres secteurs, telles que celle de l'énergie ou du tourisme, sans qu'il n'y ait toutefois de véritables « passerelles » avec elles. Il est donc essentiel de veiller à harmoniser et rendre cohérentes ces différentes stratégies, ne serait-ce qu'au niveau des approches d'intervention, en concevant et mettant en place des mécanismes de coordination des différentes stratégies et de mobilisation des ressources financières, afin d'accroître les synergies, de réduire les coûts d'intervention et d'asseoir une véritable gestion durable des forêts et parcours.
74. La Tunisie dispose d'un Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN) datant de 1997, dont les grands objectifs sont la durabilité, l'efficacité et la compétitivité de l'espace national (Bennasr, 2012)¹⁶. Les choix spatiaux de ce SDATN, qui tendent à renforcer la structure spatiale de la Tunisie autour de Tunis et de l'axe littoral oriental, favorisent le développement des espaces littoraux compétitifs, aux dépens des territoires ruraux intérieurs, et ne tendent donc pas à réduire les disparités territoriales. Néanmoins, ce schéma favoriserait, dans une certaine mesure, la mobilité de la population vers le littoral, afin de contribuer à la diminution de la pression humaine sur les ressources naturelles (dont les forêts et les parcours). En revanche, outre l'augmentation de la pression anthropique sur les écosystèmes littoraux, ces choix et l'absence de véritable politique ou stratégie d'aménagement et de développement des territoires ruraux (le plus souvent défavorisés) nuisent à la gestion durable des forêts et des parcours (i) directement, par l'absence d'une planification territoriale qui encadrerait l'aménagement du territoire dans une optique d'équilibre entre espaces urbains, agricoles et naturels permettant la préservation des forêts et des parcours, et (ii) indirectement, puisque l'absence de développement économique dans les zones rurales risque d'accentuer le phénomène de pauvreté qui augmente de façon indirecte la pression sur les ressources naturelles (cf. section 23 et Appendice 6). L'adoption par la Tunisie d'une véritable politique d'aménagement durable des espaces ruraux, incluant une planification participative et intersectorielle du développement territorial (comprenant la gestion des ressources naturelles) constitue ainsi un enjeu important que le présent PI/PIF appuiera (par l'intermédiaire notamment de son projet d'investissement n° 1).

3.3 Plan d'Investissement Forestier et processus REDD+

75. L'état d'avancement du processus REDD+ en Tunisie est présenté dans l'Appendice 14.

3.3.1 Compatibilité du cadre institutionnel, politique et réglementaire avec les objectifs du mécanisme REDD+

76. Pour rappel, l'objectif global de la REDD+ est de lutter contre le changement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Il peut être décliné en 5 objectifs spécifiques : (i) réduire les émissions de GES liées à la déforestation, (ii) réduire

¹⁶ Bennasr A., 2012. *Le schéma d'aménagement du territoire national tunisien ou comment concilier compétitivité, efficacité et durabilité. PUP, PUAM. Aménagement durable des territoires méditerranéens, PUP, PUAM, pp. 49-57, 2012, Espace et développement durable.* <halshs-00741164>

les émissions de GES liées à la dégradation des forêts, (iii) conserver les stocks de carbone forestiers, (iv) gérer durablement les forêts, et (v) renforcer les stocks de carbone forestiers.

77. Comme présenté dans les sections 1.6, 3.1 et 3.2 (et les appendices correspondants), le cadre institutionnel, politique et juridique tunisien présente plusieurs contraintes et lacunes pour l'atteinte des objectifs de la REDD+. En effet, l'inadéquation de la législation actuelle avec le contexte socio-économique et les spécificités du secteur forestier et pastoral, et les dysfonctionnements institutionnels décrits plus haut constituent des obstacles majeurs à la préservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Cependant, l'existence de nombreuses stratégies nationales dans le domaine du changement climatique et la mention présente dans la Constitution de la République Tunisienne sur la nécessité de contribuer à la préservation du climat et de l'environnement démontrent la réelle prise de conscience du phénomène et sa prise en considération par les autorités tunisiennes. Par ailleurs, la SNDGDFP (cf. section 3.2 et Appendice 13) mentionne clairement parmi ses objectifs l'atténuation des effets du changement climatique (composante 5 de l'objectif 3), qui figure parmi les priorités du secteur forestier des trois grandes régions (Nord, Centre et Sud) dans le Plan d'action régional de la SNDGDFP. Néanmoins, la mise en œuvre de la SNDGDFP risque de se heurter à plusieurs contraintes (cf. Appendice 13). À ce titre, le PI/PIF de la Tunisie pourrait constituer un outil important d'appui et de facilitation de sa mise en œuvre.

3.3.2 Articulation entre le PIF et le processus REDD+ en Tunisie

78. Le Programme d'Investissement Forestier (PIF) est ainsi un instrument de financement visant à appuyer les pays à initier les réformes identifiées dans leur stratégie REDD+ détaillant les politiques, options stratégiques et activités pour l'atteinte des objectifs REDD+, tout en tenant compte des co-bénéfices socio-environnementaux engendrés. L'un des quatre grands objectifs du PIF, à l'échelle internationale, est de faciliter la mobilisation de nouvelles ressources financières au profit du programme REDD. Le PIF vise également à fournir des informations sur les expériences réalisées, utiles aux délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD.
79. Dans le cas de la Tunisie, en l'absence de stratégie nationale REDD+, et étant donné que le PI/PIF et le R-PP sont élaborés de façon concomitante (cf. Appendice 14), les orientations, activités et recommandations de chacun de ces documents ont été définies en synergie. En effet, le R-PP et le PI/PIF sont complémentaires et s'alimentent l'un l'autre. Ainsi, le PI/PIF permettra de renforcer les mesures de préparation à la REDD+ définies dans le R-PP. Réciproquement, les options stratégiques REDD+ (qui seront définies dans la stratégie nationale REDD+ et dont les grandes lignes ont été préalablement identifiées dans le R-PP), devront tenir compte des activités planifiées par le PI/PIF. La mise en œuvre effective des projets d'investissements du PI/PIF permettra d'alimenter les réflexions menées pour l'élaboration de la stratégie REDD+ sur la base des activités développées au niveau local et national. L'ancrage institutionnel et les modalités de mise en œuvre du PI/PIF (cf. section 6.6) et de la REDD+ (cf. R-PP en [Annexe 3](#)) ont été définis de façon à être harmonisés et en synergie. Les processus de concertation pour la préparation à la REDD+ bénéficieront également aux structures de pilotage du PIF.

80. Enfin, les orientations du PI/PIF et du R-PP tiennent compte également de la SNGDGDFP et s'alignent sur les grands axes stratégiques qu'elle définit. Le R-PP et le PI/PIF constitueront ainsi des outils d'appui à la mise en œuvre de la SNGDGDFP (cf. [Figure 1](#)).

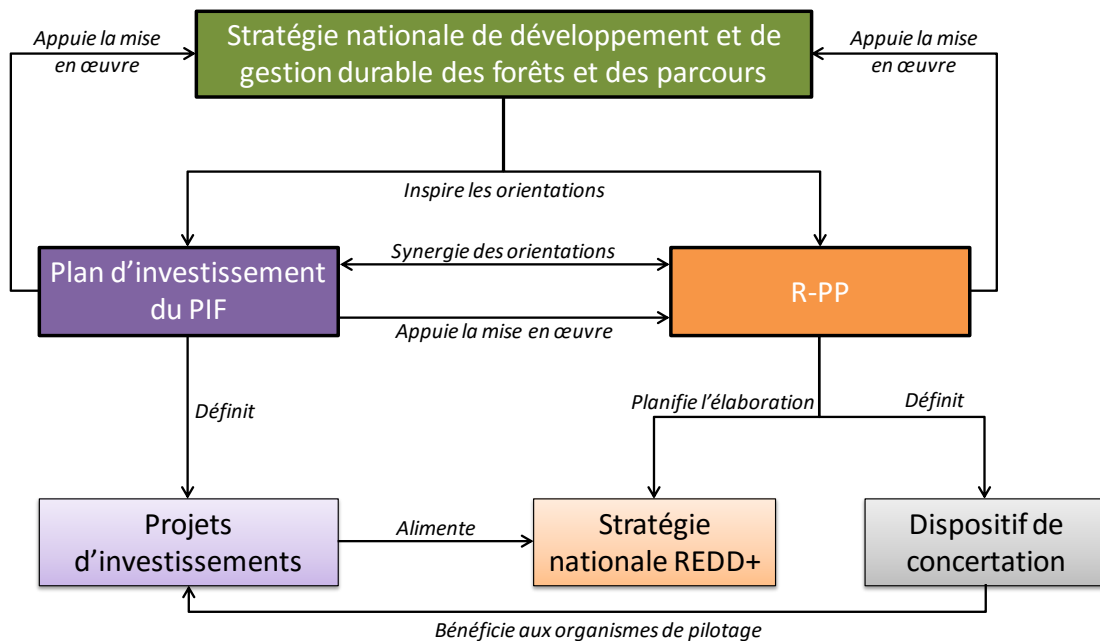


Figure 1 : Interactions entre PI/PIF, SNGDGDFP et processus REDD+

Section 4. Avantages connexes attendus des investissements du PI/PIF

81. Le présent PI/PIF propose des projets d'investissements visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts et des parcours et à atténuer les changements climatiques. En dehors de leurs avantages directs attendus en termes d'émission/absorption de GES, les mesures envisagées doivent contribuer à améliorer la résilience et l'adaptation des écosystèmes et agrosystèmes face aux changements climatiques, améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie des populations forestières et pastorales, réduire les inégalités et les disparités, préserver la biodiversité et améliorer les services écosystémiques des forêts et des parcours. Globalement, le PI/PIF de la Tunisie permettra d'agir positivement sur le triptyque « atténuation du changement climatique – adaptation au changement climatique – réduction de la pauvreté ». La présente section décrit les co-bénéfices environnementaux et socioéconomiques attendus des mesures prévues par le présent PI/PIF.

4.1 Co-bénéfices socio-économiques

82. La description détaillée des co-bénéfices socio-économiques attendus des investissements du PI/PIF est présentée dans l'Appendice 15. Les activités prévues par le présent PI/PIF permettront de **faciliter l'accès des populations locales aux ressources naturelles, d'améliorer leurs revenus, d'augmenter la productivité, de créer des emplois** et ainsi de **réduire le phénomène de pauvreté** dans les espaces ruraux. Au-delà de ces impacts socio-économiques positifs, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations forestières et pastorales constitue une condition indispensable de réussite des projets proposés. En effet, la pauvreté des populations rurales et forestières constituant

en elle-même une importante cause indirecte de déforestation et de dégradation des écosystèmes (cf. section 23), il est inconcevable dans le contexte actuel de garantir leur protection sans favoriser le développement économique des populations, pour qui l'amélioration des revenus et des conditions de vie constituent la principale priorité. Le développement socio-économique des territoires ruraux doit ainsi être considéré aujourd'hui comme un moyen essentiel de protection des milieux naturels, ce qui justifie l'adoption d'une approche consistant à « valoriser pour mieux protéger ».

83. La mise en œuvre du PI/PIF de la Tunisie permettra de **réduire les disparités** et d'**améliorer le partage des bénéfices** des revenus liés aux forêts et aux parcours. En effet, la réduction de la pauvreté dans les territoires ruraux forestiers et pastoraux permettra de réduire les disparités régionales, et l'implication dans la gestion et la valorisation des ressources naturelles des jeunes et des femmes, qui constituent les franges les plus démunies de la population, sera favorisée. Ces derniers bénéficieront des dispositifs de concertation, des activités de renforcement de capacités et de l'appui au développement des activités génératrices de revenus liées au secteur forestier et pastoral développées dans le cadre des projets d'investissements. Enfin, la facilitation de l'accès des populations locales et du secteur privé aux ressources forestières et pastorales permettra de favoriser la génération de revenus directement par les populations locales et d'améliorer ainsi l'équité du partage des bénéfices issus de l'exploitation et de la transformation des produits forestiers et pastoraux.
84. L'amélioration de la gouvernance forestière et le développement de mécanismes formels de concertation permettra également de faciliter les démarches de dépôt et de traitement des recours et des plaintes. Un mécanisme spécifique de retour d'information et de règlement des conflits sera notamment développé dans le cadre de la préparation à la REDD+ (cf. R-PP en Annexe 3). Par ailleurs, le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel permettra de favoriser l'application effective de la réglementation et d'ainsi améliorer l'accès des populations à la justice et l'efficacité de cette dernière.

4.2 Co-bénéfices environnementaux

85. Les co-bénéfices socio-économiques présentés dans la section 4.1 permettront indirectement, grâce à l'amélioration des revenus des populations locales, de **réduire la pression humaine exercée sur les écosystèmes forestiers et pastoraux** et conduisant à leur dégradation. L'ensemble des activités programmées par le présent PI/PIF permettront d'améliorer la protection et la gestion durable des forêts et des parcours et de renforcer ainsi l'ensemble des services écosystémiques fournis par ces derniers.
86. Les actions prévues par le présent PI/PIF seront notamment favorables à la **préservation de la biodiversité**, à travers l'amélioration quantitative (augmentation de la superficie et du couvert forestier) et qualitative (augmentation de la productivité, de la richesse spécifique, etc.) des forêts et parcours.
87. Par la réduction de la dégradation des paysages agro-sylvo-pastoraux qu'ils permettront (*via* une amélioration de la gestion, de la valorisation et de la protection des forêts et parcours, et par l'augmentation du couvert arboré dans les terrains agricoles privés dégradés), les projets d'investissements décrits dans la section 6 et l'Annexe 1 permettront le **renforcement des fonctions de**

régulation des forêts et des parcours, en termes de **protection des sols, des ressources en eau et des terres agricoles, lutte contre la désertification, dépurification de l'air** et de maintien de **conditions microclimatiques favorables**. Ces services de régulation, ainsi que les bénéfices socio-économiques et l'amélioration des revenus des populations locales, constituent également des atouts importants pour l'adaptation des écosystèmes et des populations aux changements climatiques.

88. Les co-bénéfices environnementaux du PI/PIF sur les services écosystémiques des forêts et des parcours auront des impacts directs ou indirects importants sur la qualité de vie des populations locales (fourniture de produits forestiers, bénéfices pour les cultures et l'alimentation en eau potable, etc.). Comme évoqué dans la section 1.2, ils possèdent également une importance économique considérable. Les co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux des activités du présent PI/PIF sont ainsi tous interconnectés et interdépendants.
89. La multiplicité et l'interdépendance de ces co-bénéfices illustrent l'évolution en cours de l'approche adoptée pour la gestion des ressources naturelles. En effet, la gestion compartimentée par thématique (agriculture, forêt, parcours, eau) et par objectif (production, protection, développement économique, réalisations d'infrastructures sociales) laisse place à une approche plus transversale qui tient compte des nombreuses interactions entre les différents domaines d'intervention. Ainsi, à titre d'exemple, les actions développées par la DGACTA en termes de conservation des eaux et des sols évoluent progressivement d'une approche par bassin versant vers une approche par « territoire de vie ». De même, la SNDGDFP prend désormais en compte la nécessité d'intégrer le développement socio-économique dans son approche afin de permettre l'atteinte de son objectif de protection des milieux forestiers. Étant donné leur indissociabilité, les parcours et les forêts ont par ailleurs été regroupés au sein d'une même stratégie, faisant ainsi évoluer l'approche uniquement « forestière » vers une approche paysagère. Le PI/PIF, à travers le projet n° 1 qu'il propose (cf. section 6), contribuera à consolider ce changement d'approche en termes de gestion des ressources naturelles d'une vision thématique et sectorielle vers une approche intégrée et concertée à l'échelle du paysage, tenant compte de toutes ses composantes.

Section 5. Collaboration entre les Banques multilatérales de développement et synergie avec les autres partenaires

90. De nombreux partenaires techniques et financiers sont intervenus et interviennent actuellement en Tunisie afin d'appuyer le Gouvernement tunisien dans la définition et la mise en œuvre d'initiatives liés aux secteurs forestier, pastoral et agricole, ainsi que dans les domaines de l'eau et de la gouvernance. Les stratégies et principales actions de ces différents partenaires en lien avec les thématiques abordées par le PI/PIF sont présentées de façon détaillée dans l'Appendice 16.

5.1 Leçons et enseignements tirés des projets et programmes liés à la gestion durable des forêts et parcours

91. Les projets d'investissements proposés dans la section 6 du présent PI/PIF ont été définis de façon à tenir compte de l'ensemble des leçons et enseignements issus de la mise en œuvre des nombreux projets et programmes liés à la gestion des ressources naturelles en Tunisie.
92. Les initiatives mises en œuvre en Tunisie pour une meilleure gestion des forêts et des parcours ont connu des résultats variés. Les échecs passés ont permis de faire évoluer l'approche, initialement compartimentée et unilatérale, vers une approche intégrée, multisectorielle et participative à l'échelle du paysage. Les expériences passées ont en effet démontré l'échec des approches unilatérales des projets définis et mis en œuvre uniquement par l'Administration et les bailleurs de fonds. Si les résultats peuvent être satisfaisants à court terme (en particulier sur le plan des réalisations physiques), leur durabilité est généralement compromise, en raison du manque d'appropriation par les populations locales, notamment depuis l'émergence d'un nouveau contexte social depuis janvier 2011. L'intégration des populations et des organisations locales dans les processus de décisions, par des mécanismes de concertation, de consultation et d'animation et le développement d'un véritable dialogue entre tous les acteurs concernés sont donc devenus indispensables. De même, les initiatives passées ont montré les limites des approches sectorielles (concentrées sur un secteur d'activité) et spatiales (ciblées, à titre d'exemple, sur tout ou partie d'un secteur administratif, d'un massif forestier ou d'un bassin versant considéré comme constituant une zone d'intervention prioritaire). En effet, ces approches n'ont pas permis la prise en compte de l'ensemble des activités de production et de gestion des ressources naturelles, ni leur intégration dans l'espace et leur bonne articulation avec les activités menées dans les espaces adjacents.
93. L'expérience acquise au cours des dernières décennies (liées notamment au PGRN, aux PDAI et aux opérations de l'ODESYPANO) a également permis de constater que :
- Les investissements mis en œuvre selon une approche participative intégrée ont donné de meilleurs résultats que ceux mis en œuvre selon l'approche « traditionnelle ».
 - La pérennité institutionnelle est importante pour assurer la durabilité des résultats. Cela implique que l'approche participative et intégrée soit adoptée sur le terrain, au sein des CRDA.
 - Le rôle des structures issues de la décentralisation dans le développement local se renforce progressivement. Leur implication dans la planification locale devient ainsi impérative. Les documents de planification élaborés devront être soumis à ces structures pour permettre leur examen et leur approbation par les élus locaux.
 - Les organisations locales, et notamment les GDA, sont des organismes socioprofessionnels privés ayant un statut juridique leur permettant de représenter leurs membres efficacement et de répondre aux priorités de développement. Cependant, ces organisations nécessitent encore d'importants efforts de renforcements de capacités pour qu'elles puissent jouer un rôle essentiel dans les programmes de développement et de gestion des ressources naturelles.
 - Les résultats des activités génératrices de revenus ont généralement été inférieurs aux prévisions, car celles-ci n'ont pas été suffisamment ambitieuses pour améliorer significativement les revenus familiaux et engendrer un véritable développement des activités économiques (création d'entreprises, etc.).

94. L'expérience du PRODESUD (cf. Appendice 16) a montré la pertinence et l'efficacité d'une approche basée sur une planification participative des parcours collectifs à l'échelle d'unités socio-territoriales homogènes et l'implication des organisations locales (GDA) dans la gestion des parcours en question. Il est à noter que dans les territoires d'intervention du PRODESUD, les GDA correspondent à des formations socio-économiques de base unifiées (tribus ou fractions de tribu, clans, familles élargies, etc.) et ancrées sur leur territoire pastoral collectif. Cette particularité n'est pas valable pour les GDA agricoles concernés par les autres projets de développement intégré, qui se sont heurtés aux difficultés liées au statut des GDA, qui limite le développement d'organismes socioprofessionnels agricoles basés sur les activités forestières (cf. section 3.1).
95. Si l'approche multisectorielle à l'échelle du paysage (ou du « territoire de vie », ou de « l'unité socio-territoriale ») permet de garantir la synergie des mesures de gestion durable des forêts, des parcours et des terrains agricoles et de favoriser leur intégration sociale, sectorielle et spatiale, l'expérience du FCGBV (cf. Appendice 16) met également en lumière la nécessité de concilier objectifs de conservation des ressources naturelles et besoins à court terme des populations (en matière de production et de revenus), afin d'assurer l'appropriation des interventions des projets par les bénéficiaires. À cet égard, l'adoption d'une approche « filière » constitue une solution pertinente permettant de favoriser la poursuite de ces différents objectifs. En revanche, les besoins de base des populations rurales en matière d'infrastructures (accès, eau potable, santé, éducation, etc.) ne peuvent être uniquement satisfaits dans le cadre d'un projet, car ils ne relèvent pas de sa responsabilité. Cela requiert donc une coordination importante avec les autres Ministères concernés. À cet effet, les plans de développement participatifs ou communautaires élaborés dans le cadre des différents projets/programmes de développement gagneraient à être ancrés dans des schémas locaux et/ou régionaux d'aménagement du territoire et de l'espace rural, qui font défaut actuellement, en raison de l'absence d'une stratégie nationale ou de textes régissant l'aménagement de l'espace rural.
96. L'expérience tunisienne en matière de développement de filières agricoles et agro-sylvo-pastorales est relativement récente et ne permet pas, à ce jour, de disposer d'un retour d'expérience significatif. Néanmoins, le projet PAD, en cours de mise en œuvre avec l'appui de la GIZ (cf. Appendice 16), a permis d'engager une réflexion qui devrait mener à l'élaboration d'une stratégie d'agriculture durable et de capitaliser l'ensemble des expériences issues de ses interventions, notamment en termes de bonnes pratiques et d'innovations dans l'approche « filière ».
97. La pérennité des résultats de plusieurs projets et/ou programmes a été compromise par les obstacles institutionnels et juridiques présentés dans les sections 1.6 et 3.1. En effet, la réalisation d'actions techniques ne peut être pleinement efficace quasi les dispositions pour leur mise en œuvre sont prévues par (ou au minimum compatibles avec) le cadre réglementaire et institutionnel. Il est donc essentiel d'identifier et de lever ces obstacles préalablement ou parallèlement à la mise en œuvre des activités, afin d'éviter toute situation de blocage. Les capacités des acteurs concernés par la mise en œuvre et le suivi des projets/programmes (départements techniques centraux, CRDA, structures décentralisées de développement, organisations locales/GDA, etc.) doivent également être prises en compte pour garantir l'adéquation des activités des projets et la durabilité de leurs résultats.
98. En Tunisie, les investissements dans le secteur forestier et pastoral ont toujours été mis en œuvre par le secteur public (dont les ressources budgétaires demeurent insuffisantes, limitant ainsi la valorisation

des forêts et des parcours et la contribution du secteur au développement socio-économique des zones rurales). En raison de leur inadéquation, les dispositions réglementaires d'encouragement du secteur privé à l'investissement dans les forêts et les parcours (cf. Appendice 12) n'ont pas été efficaces et n'ont pas permis le développement de Partenariats Public-Privé (PPP). En revanche, le processus de PPP mis en œuvre autour des concessions agricoles depuis le début des années 1990 est fonctionnel et a permis de mobiliser des financements importants. Malgré la faible implication actuelle des acteurs privés dans les initiatives de gestion des ressources naturelles, ceux-ci présentent ainsi un potentiel intéressant pour le développement du secteur forestier et pastoral.

99. Les expériences passées des projets et programmes développés en Tunisie dans le secteur des ressources naturelles ont également montré les limites d'une approche basée essentiellement sur la protection et la conservation, sans considération pour les préoccupations principales des acteurs concernées par la gestion des ressources naturelles. Dans le contexte tunisien actuel, la préservation des ressources naturelles ne peut plus s'appuyer uniquement sur des dispositifs de limitation d'accès ou des droits en vue de réduire les pressions sur les milieux naturels. Elle ne peut aujourd'hui que passer par leur valorisation économique et une gestion environnementalement et socialement durable, dont les populations locales pourront tirer des bénéfices (et que le secteur privé pourrait promouvoir dans le cadre d'un PPP). Le développement économique des zones rurales défavorisées constitue en effet une condition importante pour la réussite des projets liés à la gestion durable des ressources naturelles.

5.2 Interactions et synergies avec le PI/PIF

100. Jusqu'à très récemment, la collaboration entre les différents partenaires techniques et financiers et la coordination des différentes initiatives ont été particulièrement peu visibles. Ce manque de synergie est le reflet du cloisonnement entre les acteurs nationaux concernés, et d'une certaine compétition entre les différentes structures de l'Administration liée à l'insuffisance des ressources budgétaires allouées à chaque institution. Quand elle existe, cette collaboration se limite surtout au partage d'informations sur les activités respectives et à une certaine complémentarité géographique et/ou thématique, qui n'est cependant pas toujours effective.
101. Néanmoins, au cours des deux dernières années, la collaboration entre les partenaires techniques et financiers semble s'être renforcée, en particulier au niveau des approches d'intervention dans le cadre des projets ayant trait à la gestion durable des ressources naturelles. Les approches à l'échelle du paysage et/ou centrées sur les filières se sont multipliées et ont été développées de façon concomitante, suite à des processus de concertation et d'échanges entre les acteurs concernés.
102. Compte tenu de la multitude des activités développées et des acteurs, ainsi que de l'interconnexion entre les différentes thématiques abordées (forêt, parcours, agriculture, ressource en eau, gouvernance, contexte institutionnel, réglementation, etc.), la poursuite et le renforcement de la collaboration entre les partenaires de développement et de la synergie entre leurs actions est indispensable. Étant donné que l'ensemble de ces interventions peuvent contribuer, à des degrés divers, à l'atteinte des objectifs du présent PI/PIF, ce dernier devrait permettre, dans une certaine mesure, de coordonner les activités des différents partenaires intervenant sur les secteurs forestiers, pastoraux et agricoles. La mise en œuvre effective de cette coordination demeure cependant

conditionnée par la volonté des différents partenaires financiers et par l'adaptation du cadre institutionnel et réglementaire, essentiels à la mise en cohérence des stratégies et programmes sectoriels d'intervention.

103. La mise en œuvre du PI/PIF et de ses projets d'investissement devra être effectuée en développant un partenariat particulièrement étroit avec les parties prenantes intervenant dans le cadre de certains projets. L'approche d'intervention à l'échelle du paysage et basée sur le développement des filières adoptée par le projet n° 1 du PI/PIF (cf. section 6.2) est en effet en synergie avec celles du Programme d'Adaptation au Changement climatique des Territoires ruraux vulnérables (PACTE), actuellement en cours de montage par la DGACTA avec l'appui technique et financier de l'AFD, des projets PRODESUD II et PRODEFIL, portés par le FIDA, et du projet en cours de préparation par la PNUD et le FEM (cf. Appendice 16). Une cohérence a d'ores et déjà été recherchée au cours de la définition et de la préparation de ces projets/programmes afin d'assurer la synergie des approches et la complémentarité des activités. Cette collaboration devra être poursuivie étroitement et durablement au cours de la mise en œuvre du PI/PIF. Les résultats et acquis du PAD, mis en œuvre avec l'appui de la GIZ et intervenant pour le renforcement des filières agricoles, devront également être valorisés dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du projet n° 1 du PI/PF. Enfin, compte tenu de la complémentarité entre le projet n° 2 du PI/PIF et le PACTE (cf. section 6.3), ces derniers devront être développés et mis en œuvre en étroite collaboration. Cette dernière sera facilitée par l'implantation des structures de mises en œuvre au sein de la même structure administrative (cf. section 6.6).

Section 6. Identification et justification des projets d'investissement

6.1 Enjeux et objectifs du plan d'investissement

104. L'approche et logique d'intervention du PIF en Tunisie sont détaillées dans l'Appendice 17. Les principales conclusions du diagnostic et des analyses présentées dans les sections précédentes peuvent être résumées à travers les contraintes et atouts majeurs du secteur forestier et pastoral tunisien, ainsi que par les réponses à apporter à ces contraintes (cf. **Tableaux 3 et Erreur ! Argument de commutateur inconnu.**).

Tableau 3 : Atouts majeurs du secteur forestier et pastoral

N°	Atouts
1	L'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire en Tunisie constitue, malgré ses lacunes et ses contraintes, une base solide pour la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et des parcours
2	Depuis plusieurs décennies, la Tunisie a entrepris d'importants efforts de reboisement, permettant ainsi l'augmentation du couvert forestier et la séquestration de carbone
3	L'absorption de carbone par les milieux naturels (forêts, parcours) et l'arboriculture compense 30 % des émissions nationales de GES
4	La Tunisie dispose d'une nouvelle Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des parcours (2015-2024)
5	La Tunisie consacre chaque année un budget important pour les forêts et les parcours
6	De nombreuses initiatives (projet, études) sur le secteur forestier et pastoral ont été ou sont mises en œuvre en Tunisie
7	La gestion des ressources naturelles est principalement mise en œuvre au niveau du MARHP, ce qui favorise une gestion intégrée des différents secteurs (forestier, pastoral, agricole, hydraulique, halieutique), et permet de disposer de moyens et de compétences techniques non négligeables

N°	Atouts
8	La Tunisie est le premier pays méditerranéen retenu parmi les pays pilotes du PIF

Tableau 4 : Principales contraintes du secteur forestier et pastoral et réponses à apporter

N°	Contraintes	Réponses à apporter
1	Le couvert forestier national reste faible	Augmenter la superficie forestière et arboricole par des reboisements et l'introduction de l'arbre dans le paysage agricole (notamment dans les terres dégradées)
2	L'effort de reboisement sur les terres privées est quasiment inexistant, en raison de l'inefficacité des mécanismes d'incitation actuels et de la méfiance des propriétaires privés envers la soumission de leurs terres au régime forestier	Augmenter la superficie forestière et arboricole par des reboisements et l'introduction de l'arbre dans le paysage agricole (notamment dans les terres dégradées)
3	La superficie pastorale diminue et les parcours sont dégradés en raison du surpâturage, de la surexploitation et des défrichements à vocation agricole	Développer et mettre en œuvre des mécanismes incitatifs efficaces pour l'investissement sur les terres privées dégradées
		Réviser le Code forestier et les dispositions liées au régime forestier sur les terrains privés
4	Les paysages agro-sylvo-pastoraux sont dégradés par le surpâturage, les incendies, l'exploitation illicite et la pratique de l'agriculture conventionnelle	Améliorer l'état des forêts et des parcours par une gestion durable et intégrée
		Réduire la dégradation des terres agricoles par le développement de l'arboriculture, de l'agroforesterie et de l'agroécologie sur les terrains privés dégradés
5	Les facteurs directs de déforestation sont notamment liés à des empiètements volontaires sur le DFE et au manque de connaissances de l'importance environnementale et économique des forêts et des parcours	Améliorer la surveillance du DFE et le respect de la réglementation
		Informier et sensibiliser les populations locales
6	Malgré leur importance économique, les ressources forestières et pastorales ne sont pas gérées, protégées et valorisées de façon optimale	Améliorer la valorisation des ressources forestières par une gestion durable, intégrée et participative des forêts et parcours
		Faciliter l'accès aux ressources des populations locales (<i>via</i> notamment une révision de la réglementation)
7	Le contexte réglementaire n'est pas favorable à la gestion durable et au développement des forêts et des parcours, en raison notamment de ses dispositions restreignant l'accès aux ressources et de son manque d'adéquation avec les spécificités du secteur	Renforcer le cadre réglementaire, notamment par la révision du Code forestier, le développement des dispositions liées aux parcours et la révision des dispositions réglementaires transversales impactant la gestion des ressources naturelles
8	L'organisation de l'Administration en charge de la gestion des ressources naturelles ne favorise pas la gestion durable des forêts et des parcours	Réorganiser des institutions intervenant dans la gestion des ressources naturelles
		Développer de mécanismes formels de concertation entre les structures institutionnelles
9	Le manque de communication, de mécanismes de concertation et l'approche verticale de la gestion des ressources naturelles constituent également des points faibles de la gouvernance forestière et pastorale	Développer une approche concertée et intégrée de la gestion des ressources naturelles
		Informier et sensibiliser les populations locales
10	La pauvreté des populations rurales est un important facteur indirect de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours	Augmenter les revenus des populations rurales par la facilitation de l'accès aux ressources, l'amélioration de la valorisation des ressources forestières et pastorales, le développement d'un système de cogestion des forêts et parcours, la revalorisation des terres dégradées, et le développement des filières des produits agro-sylvo-pastoraux
11	La méfiance des populations locales envers l'Administration tunisienne limite fortement leur implication dans la gestion des forêts et parcours, ce qui constitue un frein important à leur protection et à leur valorisation	Restaurer la confiance des populations et du secteur privé envers l'Administration par un changement d'approche, l'évolution de la réglementation et un meilleur partage des bénéfices
12	Les connaissances et le suivi des forêts et des parcours sont insuffisants	Améliorer les connaissances et le suivi des forêts et des parcours par un nouvel inventaire forestier et pastoral national et le déploiement d'un système national de suivi

105. Compte tenu de ces éléments, l'**objectif global du PI/PIF** peut être formulé de la façon suivante :

Contribuer à la gestion durable des forêts et des parcours tunisiens dans une optique de protection des écosystèmes, de valorisation socio-économique des biens et services qu'ils fournissent et de résilience face aux changements climatiques

106. Le PI/PIF de la Tunisie contient des activités qui peuvent être réparties dans trois domaines d'intervention, selon une répartition à la fois thématique et géographique. Ces trois domaines peuvent être traduits de façon à constituer **3 objectifs spécifiques (OS)** pour le PI/PIF :

- OS1** Renforcer la gouvernance du secteur forestier et pastoral
- OS2** Optimiser la protection, la séquestration de carbone et la valorisation économique des paysages forestiers
- OS3** Améliorer la productivité, la valorisation économique et la gestion durable des parcours

107. Le premier objectif spécifique, relatif à la gouvernance, représente un objectif transversal touchant à la fois les forêts et les parcours et intervenant à toutes les échelles, du niveau local au niveau national. Les deux autres objectifs spécifiques se traduiront par des actions à l'échelle locale et se distinguent par le type d'écosystèmes ciblés, en relation directe avec leur répartition géographique. La poursuite de ces trois objectifs spécifiques constitue les trois axes stratégiques du PI/PIF dans lequel s'inscriront les activités retenues au sein des projets d'investissement. Ces axes stratégiques sont alignés et cohérents avec ceux de la SNDGDFP, comme illustré par la Figure 2.

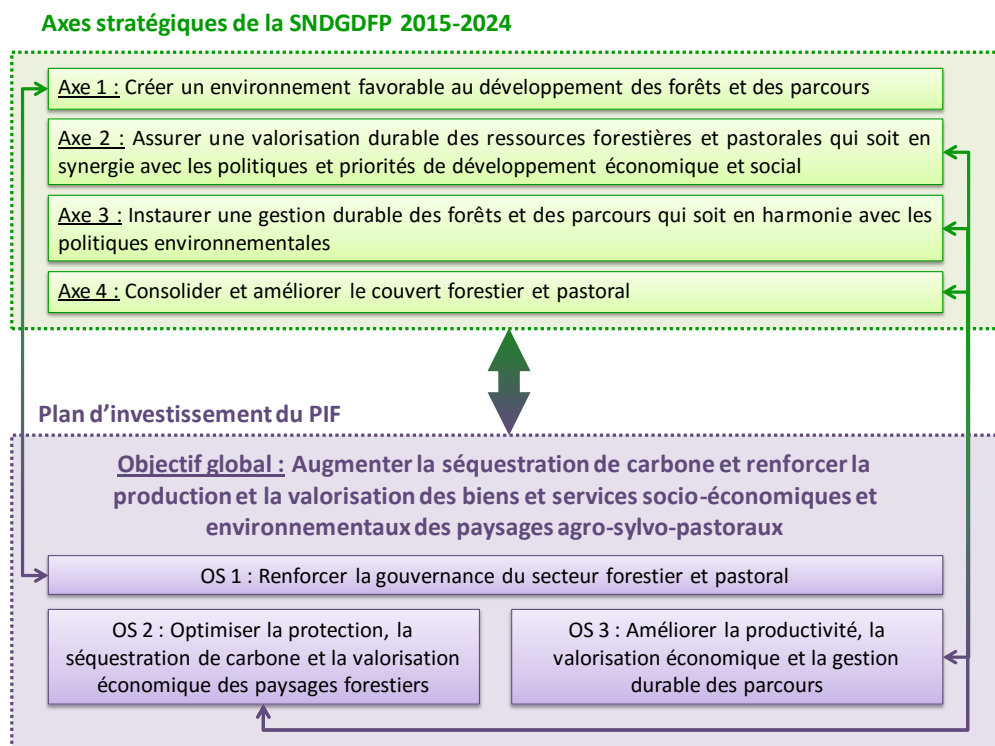


Figure 2 : Alignement des objectifs du PI/PIF avec ceux de la SNDGDFP 2015-2024

108. Afin d'atteindre ces objectifs, des activités ont été définies et regroupées au sein de deux projets d'investissements développés ci-après. Ces projets ont été structurés de façon à être à la fois cohérents et complémentaires, en fonction notamment des écosystèmes et zones géographiques concernés, mais aussi du statut foncier des terrains ciblés :

- Le **projet n° 1** interviendra sur des unités paysagères agro-sylvo-pastorales dominées par la suberaie (Nord-Ouest tunisien), la pinède de Pin d'Alep (gouvernorats de Siliana et Kasserine) ou les nappes alfatières (gouvernorats de Kasserine et Sidi Bouzid), et selon une approche intégrée de cogestion à l'échelle du paysage. Il comprendra également des activités de développement des filières des produits agro-sylvo-pastoraux, ainsi que des activités habilitantes et transversales, à l'échelle nationale, afin de renforcer le cadre institutionnel et règlementaire du secteur forestier et pastoral et de lever certains des principaux obstacles à la gestion durable des forêts et des parcours qui en dépendent.
- Le **projet n° 2** interviendra sur les grandes étendues de terres agricoles privées dégradées ou marginales du Nord et du Centre-Ouest tunisiens, selon une approche d'appui et d'incitation des propriétaires à l'investissement dans le secteur forestier, l'arboriculture ou l'agroforesterie, basée sur la conception d'un mécanisme de financement innovant et attractif.

109. Les activités des différents projets proposés par le présent PI/PIF (sections 6.2 et 6.3) permettent ainsi de répondre aux principaux enjeux du secteur forestier et pastoral tunisien par la mise en œuvre des réponses aux contraintes du secteur listées dans le Tableau 4 (cf. Figure 3).

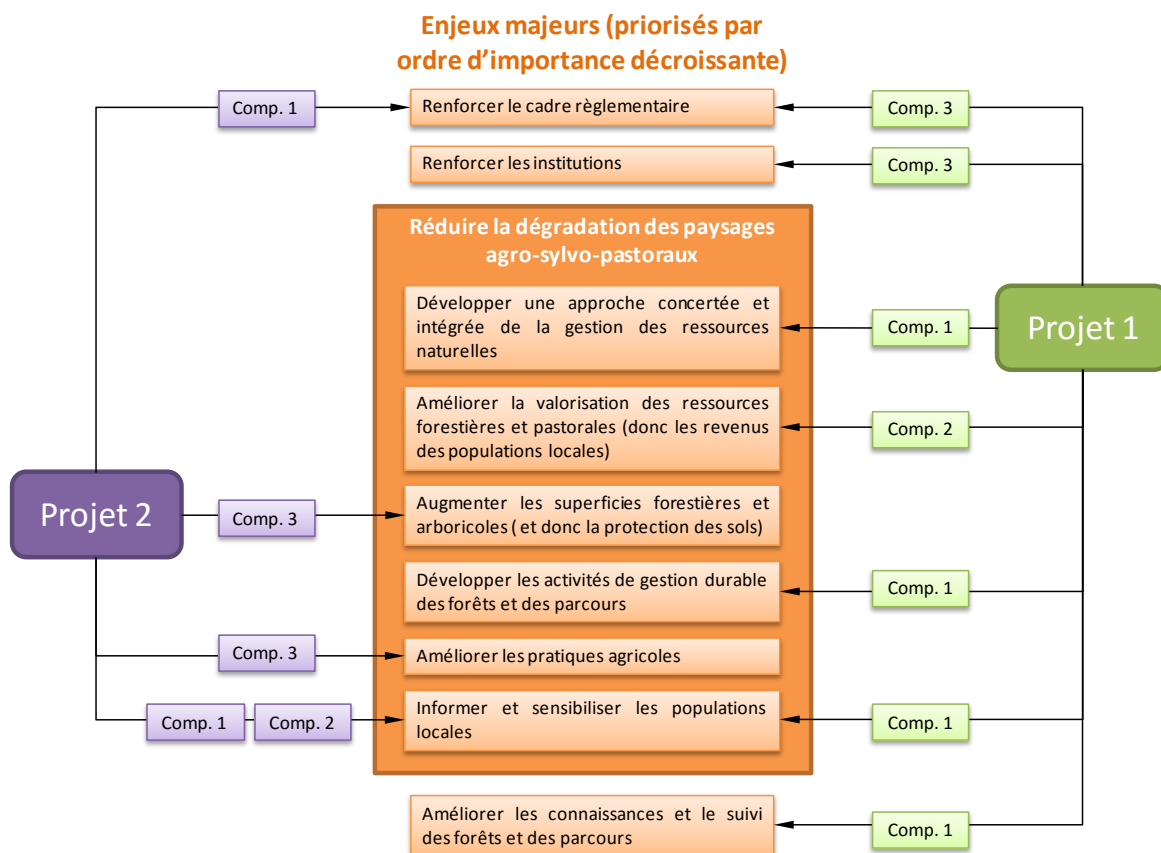


Figure 3 : Réponse des projets d'investissements aux principaux enjeux du secteur forestier et pastoral tunisien

110. Face aux phénomènes de dégradation des parcours steppiques et des nappes alfatières du Sud et du Centre tunisiens, le diagnostic effectué a permis de relever l'existence de plusieurs initiatives en cours ou en préparation visant à s'attaquer aux facteurs directs et indirects de dégradation des parcours. L'existence des projets PRODESUD II et PRODEFIL portés par le FIDA, qui interviennent sur les gouvernorats de Tataouine, Kebili et Médenine, et du projet en cours de préparation par le PNUD, dans le cadre du FEM, qui interviendra en synergie avec le projet n° 1 du PI/PIF et du PACTE sur les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan et Gafsa (cf. Appendice 16), justifient ainsi l'absence dans le présent PI/PIF d'un projet portant spécifiquement sur ces écosystèmes.
111. Les activités inscrites dans les projets d'investissements ont également été définies de façon à être alignées avec les orientations stratégiques définies dans le Plan Stratégique de Développement Quinquennal (2016-2020) de la Tunisie en cours de finalisation. Le projet n° 1 est en effet intégralement inscrit dans les projets du PSDQ. Le projet n° 2 permettra d'intervenir en complément des projets prévus par le PSDQ, tout en contribuant à l'atteinte de ses objectifs. Les contributions du PI/PIF à l'atteinte des objectifs du Plan Stratégique de Développement Quinquennal sont illustrées par la Figure 4.

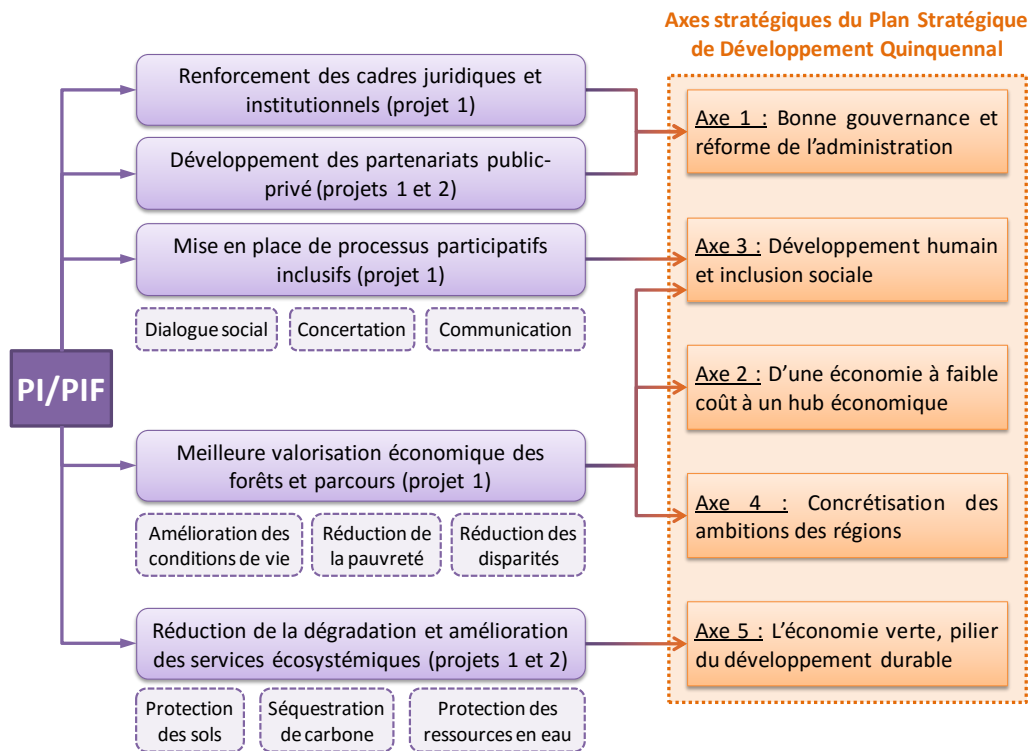


Figure 4 : Alignement du PI/PIF avec le Plan Stratégique de Développement Quinquennal de la Tunisie 2016-2020

6.2 Projet 1 : Gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées en Tunisie

6.2.1 Justification, objectifs et enjeux du projet

112. Le projet n° 1 proposé est un projet de grande envergure visant à répondre à de nombreuses contraintes du secteur sylvo-pastoral, et notamment celles liées à la gestion non optimale et à la dégradation des ressources forestières, aux obstacles inhérents au cadre réglementaire et institutionnel, à la faiblesse de la gouvernance, à la pauvreté des populations locales et au manque de connaissances et de suivi du secteur. Il vise en effet à **améliorer la gestion des paysages agro-sylvo-pastoraux et le développement des filières associées**, à travers (i) la mise en œuvre d'un **processus participatif de planification territoriale à l'échelle du paysage**, (ii) l'appui au **développement de filières** cohérentes et compétitives, (iii) l'appui à la conduite de **changements institutionnels et de réformes juridiques** liés à la gestion des ressources naturelles, et (iv) l'**amélioration des connaissances et du suivi** des écosystèmes forestiers et pastoraux.

6.2.2 Zones d'intervention du projet

113. Le projet n° 1 interviendra dans les régions Nord-Ouest (Jendouba, Béja, Le Kef, Siliana) et Centre-Ouest (Kasserine, Kairouan, Sidi Bouzid) de la Tunisie (cf. Appendice 18). La mise en œuvre pilote des pratiques et techniques de gestion intégrée du paysage (cf. composante 1.2) se déroulera dans un premier temps sur 10 unités paysagères, d'une superficie totale de l'ordre de 100 000 ha, sélectionnées sur la base de critères tels que la représentativité des écosystèmes forestiers et pastoraux (par rapport à l'échelle nationale), les potentialités de développement socio-économique liées aux forêts et aux parcours, le degré de vulnérabilité des usagers des forêts et parcours, les priorités de développement définies au niveau national, l'urgence de la situation quant à la protection des ressources en eau, la synergie et la collaboration avec les autres projets et programmes.

6.2.3 Activités du projet

6.2.3.1 Composante 1 : Renforcement de la gestion intégrée des paysages

114. Cette composante visera, par une approche à l'échelle du paysage agro-sylvo-pastoral, à améliorer la gestion des écosystèmes forestiers et pastoraux, afin de renforcer leur valorisation, leur protection, leur restauration et leur résilience face au changement climatique. Les activités seront déclinées en deux sous-composantes, correspondant à la planification, puis à la mise en œuvre des actions de développement territorial.

115. **Sous-composante 1.1 : Planification du développement territorial.** Cette sous-composante permettra de renforcer les capacités techniques et managériales des acteurs locaux et régionaux, afin d'appuyer les groupes multisectoriels de partenariat (GMP) regroupant les collectivités territoriales, la société civile (GDA, ONG), le secteur privé et les groupements de producteurs ou d'usagers des ressources naturelles à l'élaboration participative de plans de développement intégrés des paysages (PDIP). Ces activités de planification de la gestion des ressources naturelles à l'échelle du paysage permettront de renforcer le processus de décentralisation en cours en Tunisie. Elles participeront également à la mise en œuvre d'une véritable planification de l'aménagement du territoire qui permettra de réduire les

facteurs directs de déforestation tels que les défrichements à vocation agricole (dans les espaces ruraux) ou à vocation résidentiels (urbanisation du littoral).

116. Au niveau national, le renforcement des capacités techniques et l'amélioration des connaissances sera assuré par (i) l'élaboration d'un nouvel inventaire national des ressources forestières et pastorales, (ii) l'élaboration du Plan national des boisements et reboisements, (iii) l'élaboration de cartes de la couverture et des potentialités des terres, (iv) l'élaboration et/ou l'actualisation de PV d'aménagements des massifs forestiers du DFE, et (v) la mise en place d'un système de gestion de l'information et de suivi des forêts et des parcours, comprenant le suivi des co-bénéfices sociaux et environnementaux. Ce système de suivi devra être élaboré de façon à pouvoir servir de dispositif MRV¹⁷ devant être développé dans le cadre du processus REDD+ (cf. R-PP en Annexe 3). Dans le cadre de l'inventaire national des ressources forestières et pastorales, une attention particulière devra être portée à l'inventaire des parcours steppiques du Centre et de Sud tunisiens, en prévoyant de mobiliser les compétences techniques spécifiques nécessaires à la réalisation d'un état des lieux fiable et complet des terres de parcours. La réalisation de l'inventaire national devra également intégrer des travaux relatifs à la définition de la forêt en Tunisie et porter une attention particulière à la pertinence de la définition des différentes catégories d'occupation du sol, à l'inventaire des terres de parcours et aux estimations des stocks de carbone séquestrés par les écosystèmes forestiers et pastoraux.
117. **Sous-composante 1.2 : Mise en œuvre de pratiques et techniques de gestion intégrée des paysages.** Sur la base des PDIP élaborés dans le cadre de la composante 1.1, il s'agira ici d'appuyer les acteurs locaux à mettre en œuvre les investissements programmés. Il pourra s'agir notamment de développer des pratiques agricoles durables (*smart agriculture*) et biologiques, de réaliser des travaux forestiers, tels que des opérations d'enrichissement, d'entretien ou de régénération des peuplements, des éclaircies ou la réalisation d'infrastructures de prévention et de lutte contre les incendies (routes, pare-feu, points d'eau), de développer des partenariats public-privé pour la gestion des parcs nationaux ou de privatiser des pépinières de façon à mieux répondre aux demandes du marché. Ici encore, ces activités se traduiront par un renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles des unités paysagères sélectionnées.
118. La mise en œuvre des PDIP par les acteurs locaux implique l'établissement d'un modèle de co-gestion définissant les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes. Ce modèle, défini en continu au cours des deux premières années du projet, sera basé sur les expériences pilotes développées sur les 10 unités paysagères ciblées par le projet et sur les activités de renforcement de la réglementation (cf. sous-composante 3.1).

6.2.3.2 Composante 2 : Renforcement des filières agro-sylvo-pastorales

119. Intervenant en aval des activités de la composante 1, cette composante appuiera le développement des filières agro-sylvo-pastorales, telles que celles des produits agricoles spécifiques ou de terroirs, de la viande ovine/caprine, des PFNL (miel, graines de Pin pignon et de pin d'Alep, champignons, plantes aromatiques et médicinales, etc.) et du bois-énergie. À cet effet, le projet fournira un appui aux micro-

¹⁷Monitoring, Reporting and Verification (*suivi, rapportage et vérification*), parfois également intitulé MNV (*pour Monitoring, Notification and Verification*)

petites et moyennes entreprises (MPME) pour le développement des filières. Ces activités, réparties en deux sous-composantes, seront mises en œuvre par des institutions publiques appropriées, avec l'appui de bureaux d'études privés.

120. **Sous-composante 2.1 : Appui à l'entrepreneuriat inclusif pour le développement des filières.** Afin d'établir un modèle efficace de développement des filières, il s'agira ici de renforcer les Services d'Appui aux Entreprises (SAE) qui, en collaboration avec des bureaux d'études spécialisés, appuieront les MPME dans leurs dynamiques d'entreprises et orientations commerciales, afin notamment d'élaborer et de soumettre des propositions au Fonds pour la Productivité et l'Innovation créé dans le cadre de la sous-composante 2.2. Ces SAE renforceront également les institutions nationales (APIA¹⁸, APII¹⁹, CEPEX²⁰) et régionales (Offices de Développement du Nord-Ouest et du Centre-Ouest) intervenant pour le développement des filières, et favoriseront les échanges entre ces institutions au sein d'un réseau dynamique. Cette sous-composante pourra notamment intervenir aux différents niveaux de la filière « bois-énergie » (bois de chauffe, charbon de bois), afin d'améliorer son efficacité et de diminuer son impact sur les écosystèmes forestiers.
121. **Sous-composante 2.2 : Cofinancement de plans d'investissement de MPME dans les filières porteuses.** Afin de catalyser la collaboration entre entrepreneurs pour l'accès aux compétences, équipements et formations et l'augmentation des rendements, un Fonds pour la Productivité et l'Innovation (FPI) sera créé et financé par le projet afin de stimuler la croissance et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales dans les gouvernorats ciblés. La mise en place du FPI bénéficiera de la longue expérience de la Tunisie dans le domaine de la mise en œuvre de fonds spéciaux de développement tels que le FOSDAP²¹, le FOPRODI²² ou le FONAPRAM²³, qui sera valorisée et complétée par ce FPI. Ce dernier comportera deux guichets. Le premier, destiné aux entreprises individuelles et aux producteurs, financera des biens et services pour améliorer la viabilité économique des projets et l'accès au crédit pour les entreprises du secteur agro-sylvo-pastoral. Le second visera à fournir un appui à des sous-projets soumis conjointement par des entrepreneurs locaux et des fournisseurs de services spécialisés en finançant l'acquisition d'équipements, la fourniture d'appui/conseil ou la dispense de formations permettant d'améliorer la création de valeur partagée.

6.2.3.3 Composante 3 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique

122. **Sous-composante 3.1 : Renforcement du cadre juridique.** Cette activité visera à améliorer le cadre juridique et réglementaire régissant la gestion des ressources naturelles. Elle se traduira notamment par la réalisation d'analyses approfondies de la législation actuelle, l'identification des complémentarités et des incohérences entre les différents textes et un appui technique à l'Administration pour la révision du Code forestier et la production de leurs textes d'application. Des

¹⁸ Agence de Promotion des Investissements Agricoles

¹⁹ Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

²⁰ Centre de Promotion des Exportations

²¹ Fonds Spécial pour le Développement de l'Agriculture et de la Pêche

²² Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle

²³ Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des petits Métiers

propositions seront également formulées afin de modifier ou d'adapter des dispositions issues de textes réglementaires transversaux influant de près ou de loin sur la gestion des ressources forestières et pastorales. Cela concernera notamment les textes relatifs aux droits fonciers. Cette évolution du cadre juridique sera en effet conduite dans l'optique de faciliter l'accès et la valorisation des ressources forestières et pastorales. Dans le cadre de cette sous-composante, des dispositions particulières seront prises afin d'octroyer des droits d'accès aux ressources forestières et pastorales élargis aux acteurs impliqués dans la gestion des forêts et parcours sur les unités paysagères sélectionnées (cf. composante 1). Cela pourra se traduire, par exemple, par la signature d'une convention de gestion communautaire entre le MARHP et les GMP. Les retours d'expériences et acquis tirés de la mise en œuvre de la composante 1 seront valorisés et pris en compte dans le cadre de ces activités.

123. **Sous-composante 3.2 : Renforcement du cadre institutionnel.** Face aux constats développés dans la section 1.6 et conformément à l'axe 1 de la SNDGDFP 2015-2024, il s'agira principalement ici d'appuyer la restructuration du MARHP et des CRDA, afin d'optimiser l'adaptation de leur organisation au contexte socio-économique et aux spécificités du secteur forestier et pastoral, et de garantir la cohérence et la qualité de leurs interventions. Cela comprend notamment l'élaboration et la mise en œuvre de procédures formelles de réorganisation, la transformation et le développement des ressources humaines, l'utilisation d'outils spécifiques de travail et le renforcement des capacités techniques, matérielles et humaines des principales institutions et de leurs services déconcentrés. En outre, des mécanismes et procédures appropriés devront être définis afin de piloter et de suivre la mise en œuvre de l'ensemble du processus de réorganisation. Une attention particulière sera portée sur l'administration des parcours, actuellement divisée entre plusieurs structures (cf. § 43), et caractérisée par de réels besoins en renforcement des capacités humaines et techniques.

6.2.3.4 Composante 4 : Gestion du projet

124. Cette composante comprendra l'ensemble des activités d'administration, de coordination, de planification et de suivi des activités développées dans le cadre du projet. Elle couvrira notamment la mobilisation des ressources humaines, l'acquisition des moyens matériels nécessaires et la mise en place d'une assistance technique.

6.2.4 Budget

125. Le budget prévisionnel lié à la mise en œuvre du projet n° 1 est présenté dans le Tableau 5. Sur le montant total de 137 millions de dollars (USD), 100 millions USD correspondent aux financements garantis (prêt de la Banque Mondiale). Des financements complémentaires seront sollicités auprès du Fonds Vert pour le Climat (GCF) et du PIF, pour un montant de 37 millions USD (cf. Annexe 1).

Tableau 5 : Budget prévisionnel du projet n° 1

Composante et sous-composante	Montant (en million USD)			
	WB	PIF	GCF	Total
Composante 1 : Renforcement de la gestion intégrée des paysages	55,0	10,0	15,0	80,0
1.1 : Planification du développement territorial	20,0	5,0	10,0	35,0
1.2 : Mise en œuvre des pratiques et techniques de gestion intégrée du paysage	35,0	5,0	5,0	45,0
Composante 2 : Renforcement des filières agro-sylvo-pastorales	35,0		5,0	40,0
2.1 : Appui à l'entrepreneuriat inclusif pour le développement des filières	15,0		5,0	20,0
2.2 : Cofinancement de plans d'investissement de MPME dans les filières porteuses	20,0			20,0
Composante 3 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique	7,0			7,0
3.1 : Renforcement du cadre juridique	2,0			2,0
3.2 : Renforcement du cadre institutionnel	5,0			5,0
Composante 4 : Gestion du projet	30,0	2,0	5,0	10,0
Total	100,0	12,0	25,0	137,0

6.3 Projet 2 : Intégration de l'arbre dans les terres agricoles privées dégradées

6.3.1 Justification, objectifs et enjeux du projet

126. Les paysages agraires tunisiens, et notamment les terres faisant l'objet de grandes cultures, sont fortement touchés par le phénomène d'érosion hydrique conduisant à la dégradation et à l'appauvrissement des terres, à un envasement des barrages et à une réduction des ressources en eau (CNEA, 2008)²⁴. Cette dégradation s'explique principalement par les politiques agricoles centrées sur les cultures annuelles intensives et l'absence de stratégie d'aménagement de l'espace rural tenant compte de l'ensemble des facteurs sociaux et environnementaux (dont notamment la vulnérabilité des sols à l'érosion). Outre le défrichement des terrains boisés, cette politique, associée au manque de connaissances techniques des propriétaires, a conduit à des pratiques agricoles non durables, notamment sur les terrains céréaliers, induisant une diminution de la quantité de matière organique et de la fertilité des sols cultivés, et entraînant ou accentuant leur dégradation.
127. Les dispositifs mis en œuvre par la Tunisie afin d'inciter les propriétaires à investir dans les plantations forestières sur les terrains marginaux cultivés dans le but de réduire la dégradation des sols ont jusqu'à présent été inefficaces, en raison des modes d'incitations inappropriés, des dispositions contraignantes de la réglementation forestière et du manque de confiance des populations envers l'Administration qui en découle.
128. La culture extensive continue de ces terres dégradées ou leur utilisation comme parcours, en dehors des impacts négatifs sur la fertilité des sols, les ressources en eau et la biodiversité, fournissent des

²⁴ Centre National d'Études Agricoles, 2008. Étude sur l'état de la désertification pour une gestion durable des ressources naturelles en Tunisie/Rapport de la troisième phase/Février 2008

revenus limités à leur propriétaire. L'importance des superficies concernées représente un potentiel considérable de terres dont la valorisation pourrait être améliorée, notamment en termes de séquestration de carbone, de résilience face au changement climatique et de protection des ressources en eau.

129. Pour répondre à ces enjeux de protection des terres face à la dégradation, un Programme d'Adaptation au Changement climatique des Territoires ruraux (PACTE) est en cours de préparation par la DGACTA, avec l'appui technique et financier de l'AFD. Ce programme s'articulera autour de la planification participative des activités de gestion des ressources naturelles à l'échelle du territoire, d'actions de préservation des ressources (notamment des eaux et des sols) et du renforcement des filières agricoles.
130. Face à ces constats, le projet n° 2 du PI/PIF vise, en complément du PACTE, à **promouvoir l'intégration de l'arbre dans les terrains agricoles privés dégradés**. Il se basera pour cela sur la conception et la mise en œuvre d'un **mécanisme de financement incitatif innovant** soutenant les investissements dans les **plantations arboricoles, forestières et agroforestières** sur les terrains privés dégradés. Les objectifs ainsi poursuivis sont (i) **l'amélioration de la séquestration de carbone**, (ii) le **renforcement de la protection** des sols et des ressources en eau, (iii) la **restauration de la confiance des propriétaires privés** envers l'administration et le secteur forestier, et (iv) **l'augmentation des revenus des propriétaires** et le **développement économique local**.

6.3.2 Zones d'intervention du projet

131. Le projet interviendra sur les propriétés privées dégradées ou menacées par le phénomène de dégradation, dont les propriétaires auront manifesté leur intérêt pour bénéficier des mécanismes d'incitation à l'investissement proposés. Afin d'optimiser les chances de réussite des activités du projet et de faciliter sa répliation à plus large échelle, la zone d'intervention du projet est constituée des territoires du Nord et du Centre-Ouest tunisiens présentant des conditions bioclimatiques favorables (notamment en termes de précipitations). Afin de maximiser les possibilités d'identification de propriétaires volontaires pour adhérer au projet, la zone d'intervention du projet a volontairement été définie de la façon la plus large possible, de façon à intégrer l'ensemble de la superficie des gouvernorats concernés (cf. Appendice 19).
132. Dans un premier temps, le projet n° 2 visera à financer des investissements pour la réalisation de plantations arboricoles, forestières ou agroforestières sur une superficie totale de l'ordre de 25 000 ha. Tous types de propriété pourront être concernés par les investissements, indépendamment de leur superficie. Afin de maximiser les superficies bénéficiant de ces investissements et les impacts positifs du projet sur l'environnement, le projet sera toutefois déployé en priorité sur les grandes exploitations agricoles menacées par la dégradation. Par ailleurs, afin de développer la valeur d'exemple des initiatives du projet et de renforcer son potentiel de répliation, la diversification des expériences en termes de catégorie d'investissements financés et de type et de localisation des propriétés ciblées sera recherchée. En effet, l'objectif du projet n° 2 est de permettre dans un second temps la généralisation de l'approche développée à l'échelle nationale, afin de revaloriser le potentiel considérable que représentent les vastes superficies de terres dégradées dans les gouvernorats identifiés.

133. Le projet n° 2 s'intégrera dans le cadre du Plan Stratégique de Développement Quinquennal 2016-2020 (PSDQ). En effet, il contribuera à la mise en œuvre de ses axes stratégiques, et notamment de son axe n° 5 (« L'économie verte, pilier du développement durable »). De plus, les investissements du projet n° 2 seront complémentaires aux Projets de Développement Agricole Intégrés (PDAI) programmés dans le PDSQ et contribueront ainsi également son axe stratégique n° 4 (« Concrétisation des ambitions des régions »). En effet, outre des interventions supplémentaires à celles des PDAI prévus dans certains gouvernorats sensibles à l'érosion hydrique et à la dégradation (Siliana, Kairouan, Bizerte, Kasserine, Le Kef), le projet n° 2 pourra également prévoir des investissements dans des gouvernorats non concernés par un PDAI, tels que Béja, Nabeul, Sidi Bouzid ou Manouba.
134. Le territoire et l'échelle d'intervention du projet n° 2 sont complémentaires à ceux du PACTE (porté par la DGACTA et l'AFD). En effet, l'intervention de ce dernier sera concentrée sur 9 territoires pilotes, répartis dans 8 gouvernorats, au sein desquels sera planifiée et mise en œuvre une gestion durable et participative des ressources naturelles. Dans ce cadre, le PACTE réalisera, entre autres, des investissements physiques sur une partie de ces territoires, selon le degré de priorité identifié lors de la phase de planification. Les exploitations agricoles sur lesquelles il interviendra sont généralement de petite taille, et gérées par des agriculteurs organisés (en GDA ou autre organisation locale) ou non. Comme évoqué ci-dessus (§131 et 132), le projet n° 2 pourra quant à lui intervenir sur tous les types de propriétés privées et sur l'ensemble de la superficie des gouvernorats ciblés (cf. Appendice 19), y compris sur les propriétés situées en dehors des territoires pilotes du PACTE ou en dehors des gouvernorats sur lesquels le PACTE interviendra. Il reste toutefois envisageable que le projet n° 2 du PI/PIF puisse également intervenir dans des propriétés situées au sein des territoires pilotes du PACTE. Dans ce cas, ces interventions devront être intégrées au processus de planification territoriale développé par le PACTE. Elles permettront alors d'appuyer l'objectif de gestion durable et participative des ressources naturelles des territoires ruraux poursuivi par le PACTE, en complétant les investissements physiques de ce dernier par des plantations arboricoles, forestières et/ou agroforestières.

6.3.3 Activités du projet

135. Au cours de la phase de préparation du projet, une étude de faisabilité sera effectuée, afin de réaliser une évaluation approfondie du contexte du projet et de mieux définir les contours de ses activités. Afin de développer la justification du projet de façon détaillée, des études spécifiques seront menées pour affiner les connaissances des terres dégradées, repérer plus précisément les terres susceptibles d'être ciblées par le projet, les caractériser, identifier les différentes options d'intervention envisageables et effectuer une estimation préliminaire des impacts socio-économiques et environnementaux du projet. Ces études valoriseront en priorité la documentation existante, tout en développant les spécificités liées au présent projet.

6.3.3.1 Composante 1 : Conception et mise en place d'un mécanisme de financement durable

136. **Sous-composante 1.1 : Études préparatoires.** Préalablement à la définition du mécanisme de financement, des études seront réalisées afin de dresser un état des lieux exhaustif du contexte réglementaire, politique et institutionnel dans lequel s'inscrira le mécanisme de financement et de capitaliser les expériences existantes, en Tunisie et dans d'autres pays du bassin méditerranéen, en termes de mécanismes de financement et de mesures d'incitations à la gestion durable des ressources

naturelles. Les études pourront notamment porter sur (i) les initiatives passées et actuelles de création de fonds de financement des activités liées à la gestion durable des ressources naturelles en Tunisie, telles que le Fonds Spécial pour le Développement de l'Agriculture et de la Pêche (FOSDAP) ou le Fonds de Financement du Repos Biologique dans le domaine de la pêche (FFRB), (ii) une revue critique des textes réglementaires d'encouragement à l'investissement agricole et/ou forestier, et (iii) les dispositifs de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) envisageables en fonction du contexte spécifique de la Tunisie. Ces études permettront de capitaliser les acquis et de tirer les enseignements nécessaires à la définition d'un mécanisme de financement incitatif efficace, adapté au contexte et aux spécificités de la Tunisie. La définition et la réalisation de ces études devront être effectuées en collaboration et en synergie avec les activités du PACTE relatives à la création d'un mécanisme pilote, à petite échelle, de financement des initiatives privées de gestion des ressources naturelles, de développement des activités agro-écologiques et d'appui aux filières locales, afin de garantir la bonne complémentarité entre les différentes études engagées. L'harmonisation des conclusions et recommandations des différentes études est en effet essentielle pour éviter la définition de mécanismes de financement redondants ou discordants.

137. **Sous-composante 1.2 : Définition du mécanisme de financement.** Sur la base des conclusions des études préparatoires, il s'agira de définir la structure et les modalités de mise en œuvre (accès, organisation, approvisionnement, etc.) du mécanisme de financement visant à promouvoir les investissements sur les terrains privés dégradés. Ce mécanisme devra s'articuler avec les dispositifs d'incitation déjà existants (tels que le FOSDAP ou les subventions octroyées dans le cadre des contrats de reboisement établis entre les propriétaires privés et l'Administration forestière) et être harmonisé avec le mécanisme de financement qui sera défini dans le cadre du PACTE. Selon les résultats des études préparatoires, il sera notamment nécessaire d'évaluer la pertinence d'une convergence des deux initiatives vers un mécanisme de financement unique ou de la définition de deux mécanismes de financements distincts, mais complémentaires.
138. Le mécanisme intégrera, en complément d'autres sources de financements potentielles (État, PIF, GCF, bailleurs de fonds), un mode de rémunération basé sur un système de PSE, *a priori* nécessaire pour rendre le projet attractif pour les propriétaires privés. Ce système de PSE permettra de valoriser économiquement les deux principaux services environnementaux des investissements réalisés : la protection des sols et des eaux et la séquestration de carbone. Les PSE pourraient être conçus de façon à garantir aux propriétaires une opération financièrement attractive. Sans préjuger de l'opérationnalisation finale des PSE qui sera retenue, ces PSE pourraient, par exemple, couvrir les coûts d'opportunités des investissements, c'est-à-dire compenser les pertes de revenus des propriétaires durant la période comprise entre l'investissement et l'entrée en productivité du terrain revalorisé, liées à l'abandon (ou la réduction) de l'activité auparavant pratiquée sur ces terrains dégradés (production agricole ou de fourrage issus de ces terrains dégradés, par exemple). Par ailleurs, les PSE pourraient se traduire par la prise en charge par le projet d'une partie ou de la totalité des taux d'intérêt des prêts octroyés aux propriétaires, ou la réalisation directe d'opérations sur le terrain. Cette activité comprendra également la définition de critères d'éligibilité des terrains privés et des projets de mise en valeur portés par les propriétaires, selon leur intérêt économique, environnemental et social.
139. Le mécanisme de financement comprendra deux guichets distincts selon le type d'investissement envisagé (cf. sous-composantes 3.1 et 3.2). Sa structure de gestion fera intervenir un (ou plusieurs) acteur(s) intermédiaire(s) entre l'Administration forestière et les propriétaires privés, de façon à

réduire le risque lié à la méfiance de ces derniers envers les services de l'État. À titre d'exemple, la Caisse des Dépôts et Consignations, des structures financières ou bancaires et/ou des entreprises privées spécialisées pourraient jouer ce rôle d'intermédiaire. Cette structure intermédiaire serait ainsi chargée de gérer les différents fonds destinés à l'investissement sur les terrains privés dégradés ou d'assurer le lien entre les propriétaires privés et les opérateurs financiers qui seraient désignés.

140. Le mécanisme de financement devra être conçu de façon à pouvoir jouer le rôle de système financier REDD+ pilote (cf. R-PP en [Annexe 3](#)). Le projet n° 2 permettrait ainsi d'expérimenter ce dispositif avant de l'étendre à l'échelle nationale et de lui confier la gestion des financements liés à la mise en œuvre de la REDD+ en Tunisie.
141. **Sous-composante 1.3 : Montage institutionnel du mécanisme de financement.** Le mécanisme de financement sera mis en place sur la base de l'organisation, de la structure porteuse et des modalités de fonctionnement retenues dans le cadre de la composante 1.2. Un appui technique et institutionnel sera prévu afin de formaliser l'ancrage institutionnel et le fonctionnement de la structure de financement, et de la rendre opérationnelle. Des procédures d'intervention et de fonctionnement seront produites et validées. Des actions de renforcement des capacités seront également mises en œuvre afin de former le personnel de la structure de financement à l'application des différentes procédures garantissant son bon fonctionnement.

6.3.3.2 Composante 2 : Appui aux bénéficiaires pour le montage des dossiers techniques et financiers

142. **Sous-composante 2.1 : Identification des exploitations/propriétaires.** Sur la base des résultats de l'étude de faisabilité et des études spécifiques, et notamment de l'identification des zones d'intervention potentielles et prioritaires, il s'agira de mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation envers les propriétaires privés possédant des terres dégradées ou menacées par la dégradation, afin de montrer le potentiel de valorisation économique de ces terrains et les bénéfices que pourrait générer un changement de pratique. Cet effort d'animation permettra d'informer les propriétaires privés sur la démarche du projet et d'identifier ceux qui seraient intéressés par l'appui à l'investissement proposé pour la revalorisation de leurs terres dégradées.
143. **Sous-composante 2.2 : Études de potentialités et planification des investissements.** Il s'agira de réaliser, sur les propriétés privées identifiées, une étude de potentialité agronomique, écologique et économique (tenant compte également, par conséquent, des possibilités de commercialisation des différentes productions envisageables) visant à définir l'éventail de possibilités des investissements, selon les caractéristiques des terrains concernés. Les résultats de ces études seront présentés et discutés avec les propriétaires afin qu'ils puissent opter pour une option de revalorisation en toute connaissance de cause. Sur ces bases, un plan d'action précisant les interventions envisagées, le budget requis et le calendrier de réalisation sera élaboré.
144. **Sous-composante 2.3 : Appui aux bénéficiaires pour le montage des dossiers de financement.** Il s'agira ici d'apporter un appui technique et administratif aux propriétaires intéressés par le mécanisme dans les procédures d'accès aux financements. Selon les potentialités identifiées dans le cadre de la sous-composante 2.2 et les choix du propriétaire, celui-ci sera appuyé afin de constituer un *business*

plan compatible avec les modalités prévues par le mécanisme de financement et de monter le dossier de demande de financement.

6.3.3.3 Composante 3 : Investissements pour l'intégration de l'arbre dans les terres privées dégradées

145. Cette composante se traduira par la réalisation effective des investissements programmés dans le cadre de la composante 2. Selon le type d'investissement envisagé, les propriétaires s'adresseront à l'un ou l'autre des guichets créés.
146. **Sous-composante 3.1 : Arboriculture et agroforesterie.** Le guichet abrité par cette composante permettra de financer les investissements pour le développement de l'arboriculture (plantations d'oliviers, d'amandiers, d'arbres fruitiers, etc.) ou de systèmes agroforestiers (associant l'arbre aux pratiques agricoles). Ces pratiques permettront à la fois d'améliorer la séquestration de carbone (dans la biomasse et dans le sol), d'assurer la protection des sols et des ressources en eau, et d'améliorer les revenus du propriétaire (par l'augmentation de la productivité et/ou la diversification de leurs productions).
147. **Sous-composante 3.2 : Plantations forestières et domestication de plantes aromatiques et médicinales.** Le guichet abrité par cette sous-composante permettra de financer les investissements forestiers (plantations à vocation de production de bois ou de PFNL) et les opérations de domestication de plantes aromatiques et médicinales (romarin, myrte, lentisque, etc.) sur les parcelles agricoles ou pastorales menacées par l'érosion. Ces pratiques permettront également d'améliorer à la fois la séquestration de carbone (dans la biomasse et le sol), la protection des sols et des ressources en eau, et les revenus du propriétaire (par l'augmentation de la productivité et la diversification de leurs productions).
148. **Sous-composante 3.3 : Renforcement des capacités des propriétaires privés et suivi technique des investissements.** Afin de garantir la durabilité du projet et des investissements réalisés sur les terrains privés, cette composante visera à former les propriétaires aux méthodes et techniques de gestion durable de leurs terrains ayant fait l'objet des investissements dans le cadre du projet. Le renforcement des capacités et l'appui aux propriétaires se traduiront également par la réalisation d'un suivi annuel de l'entretien des plantations arboricoles, forestières ou agroforestières réalisées. Des guides techniques et pratiques pour la gestion et l'entretien des plantations pourront également être produits et fournis aux propriétaires (selon les besoins identifiés préalablement).

6.3.3.4 Composante 4 : Gestion et suivi-évaluation du projet

149. Cette composante comprendra l'ensemble des activités d'administration, de coordination, de planification et de suivi des activités développées dans le cadre du projet. Elle couvrira notamment la mobilisation des ressources humaines, l'acquisition des moyens matériels nécessaires et la mise en place d'une assistance technique. Cette composante comprendra également la conception et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi (de type MRV) incluant la comptabilisation des émissions de GES et du carbone séquestré dans le cadre du projet. Ce système devra être conçu de façon à être compatible avec le système national de suivi des forêts et des parcours (développé dans le cadre du projet n° 1). Enfin, cette composante inclura également les opérations de communication et de valorisation des

acquis du projet visant à faire connaître le projet, capitaliser l'expérience engrangée, mettre en valeur ses résultats et ainsi augmenter l'intérêt des propriétaires privés.

6.3.4 Budget

150. Le budget prévisionnel lié à la mise en œuvre du projet n° 2 est présenté dans le Tableau 6. Il atteint un montant total de **49 millions de dollars (USD)**. Les estimations budgétaires présentées ici sont basées sur les activités détaillées dans la section 6.3.3. Il est à noter que les budgets correspondant aux investissements (sous-composantes 3.1 et 3.2) intègrent les montants correspondant au coût des plantations, mais également à la rémunération de l'organisme financier chargé de la mise en œuvre du mécanisme, à la prise en charge du montant des intérêts des prêts octroyés, à la compensation du coût d'opportunité des investissements et à la valorisation financière des services environnementaux par des PSE. Il est à noter que le plan de financement proposé dans le Tableau 6 est provisoire et dépend de l'obtention des financements sollicités auprès des différents bailleurs, et notamment ceux du GCF et du PIF.

Tableau 6 : Budget prévisionnel du projet n° 2

Composante et sous-composante	Montant (en millions USD)			
	BAD	GCF	PIF	Total
Composante 1 : Conception et mise en place d'un mécanisme de financement durable	0,6			0,6
1.1 : Études préparatoires	0,1			0,1
1.2 : Définition du mécanisme de financement	0,4			0,4
1.3 : Montage institutionnel du mécanisme de financement	0,1			0,1
Composante 2 : Appui aux bénéficiaires pour le montage des dossiers techniques et financiers	2,9			2,9
2.1 : Identification des propriétaires privés	0,4			0,4
2.2 : Études de potentialités et planification des investissements	1,4			1,4
2.3 : Appui aux bénéficiaires pour le montage des dossiers de financement	1,1			1,1
Composante 3 : Investissements pour l'intégration de l'arbre dans les terres privées dégradées	5,0	29,0	7,5	41,4
3.1 : Arboriculture et agroforesterie	3,0	12,9		15,9
3.2 : Plantations forestières et domestication de plantes aromatiques et médicinales	1,0	15,5	5,0	21,4
3.3 : Renforcement des capacités des propriétaires privés	1,0	0,6	2,5	4,1
Composante 4 : Gestion et suivi-évaluation du projet	1,5		2,5	4,1
Total	10,0	29,0	10,0	49,0

6.4 Potentiel de transposition et de réplique

151. Les activités mises en œuvre dans le cadre des deux projets d'investissements ont vocation à être répliquées sur d'autres territoires à travers le pays. Les territoires d'intervention des projets seront (ou ont été) définis de façon à s'assurer de leur représentativité des écosystèmes forestiers et pastoraux

tunisiens. L'approche de cogestion développée sur les unités paysagères pilotes du projet n° 1 a vocation à être étendue sur l'ensemble des paysages agro-sylvo-pastoraux tunisiens. La superficie totale des terres privées dégradées est évaluée à plus de 1,5 million d'hectares dans le Nord-Ouest tunisien. La définition d'un mécanisme de financement innovant et attractif pour la valorisation des terres agricoles privées dégradées et sa mise en œuvre dans le cadre du projet n° 2 pourra ainsi être répliquée sur des superficies considérables. Le succès des opérations d'augmentation du couvert arboré et de valorisation des terres privées dégradées dans une propriété incitera d'autres propriétaires privés à s'investir dans un tel dispositif, permettant ainsi l'extension des opérations sur de vastes superficies.

152. Les activités de renforcement institutionnel et règlementaires prévues par le projet n° 1 prendront en compte les leçons et enseignements tirés des projets passés et en cours de mise en œuvre (cf. section 5.1) afin de permettre la réplique et le succès de ces initiatives sur l'ensemble du territoire national, voire même ailleurs dans le bassin méditerranéen. Le fait que la Tunisie soit le seul pays méditerranéen ayant adhéré au PIF lui confère en effet un rôle de pays-pilote. Les mesures définies dans le présent PI/PIF pourraient ainsi être répliquées, ou au moins inspirer des actions similaires, dans les autres pays d'Afrique du Nord (voire du Moyen-Orient ou d'Europe du Sud).
153. La mise en œuvre des activités des projets à **l'échelle locale** permettra de tester et de vérifier leur efficacité concrète sur le terrain, en termes notamment de protection des écosystèmes, des eaux et des sols, de séquestration de carbone et de réduction des émissions de GES, et de développement socio-économique local. Les activités de suivi et d'évaluation permettront de tirer les leçons de ces expériences concrètes afin d'identifier les atouts et les contraintes liées à l'approche adoptée et aux activités développées.
154. Les appuis fournis à **l'échelle des gouvernorats**, notamment en termes de renforcement des capacités des CRDA, permettront d'initier un changement d'approche qui pourra, sur la base des activités menées localement, être répliqué sur différents sites au sein du gouvernorat. Les activités de la composante 3 du projet n° 1 s'attacheront à ce titre à rendre le cadre institutionnel et juridique favorable à la réplique par les CRDA des expériences réussies dans le cadre des projets d'investissements.
155. Les activités mises en œuvre aux échelles locales et régionales seront enfin valorisées à **l'échelle nationale**. En parallèle des activités développées sur le terrain et selon les retours d'expérience, les améliorations des cadres institutionnels et juridiques et le renforcement des capacités effectué au niveau central permettront, à plus long terme, une réplique de ces actions sur l'ensemble du territoire tunisien et une généralisation des approches paysagères intégrées à l'échelle nationale. Une attention particulière sera portée à l'appropriation de la démarche à tous les niveaux de l'Administration en charge des forêts et des parcours, notamment par des actions de communication et de sensibilisation auprès des différentes structures du MARHP et des autres Ministères impliqués dans la gestion des ressources agro-sylvo-pastorales.

6.5 Changements transformationnels

156. Les projets d'investissement du présent PI/PIF permettront d'initier un véritable changement d'approche dans la gestion des forêts des parcours. En effet, à l'heure actuelle, l'approche unilatérale de la gestion le plus souvent mise en œuvre par l'Administration, principalement axée sur le volet « contrôle », constitue un obstacle à la gestion durable de ces écosystèmes. En outre, la gestion compartimentée des paysages (gestion des forêts d'une part, des parcours d'autre part, et des espaces agricoles par ailleurs) ne permet pas une valorisation et une protection optimales.
157. Le développement des principes de cogestion impliquant les populations locales et le secteur privé, l'accent sur le volet « développement » de la gestion forestière et pastorale et l'approche multisectorielle à l'échelle du paysage, prônés par les projets d'investissements, représentent des innovations importantes et impliquent de profonds changements dans la gestion des forêts et des parcours tunisiens.
158. Les actions mises en œuvre pour le renforcement et l'évolution des institutions et de la réglementation (composante 3 du projet n° 1) constitueront des gages de réussite des transformations initiées et permettront de garantir la durabilité des changements d'approche et de vision engagés.
159. Le projet n° 2 comprend la création d'un mécanisme de financement qui permettra une incitation efficace à l'investissement pour l'introduction de l'arbre dans les terrains privés dégradés, ce qui constituera un progrès considérable au regard des échecs passés des mesures visant à favoriser le reboisement sur les terrains privés. Cela devrait également contribuer à améliorer l'image de la forêt pour les populations et réduire la méfiance de celles-ci envers l'Administration forestière.
160. La généralisation et la réplique à l'échelle nationale des expériences réussies à l'échelle locale devraient enfin permettre de faire fortement évoluer le secteur forestier et pastoral, d'améliorer la protection de ces écosystèmes par leur meilleure valorisation et de participer à un développement socio-économique plus harmonieux des territoires ruraux tunisiens. Les actions développées dans le cadre du PI/PIF permettront donc, grâce à leur potentiel de réplique à plus vaste échelle, d'initier des changements transformationnels qui permettront, conformément aux objectifs du Programme d'Investissement Forestier, d'améliorer la contribution du secteur forestier et pastoral à un développement socio-économique durable à faible émission de GES et à forte résilience climatique (cf. [Figure 5](#)).

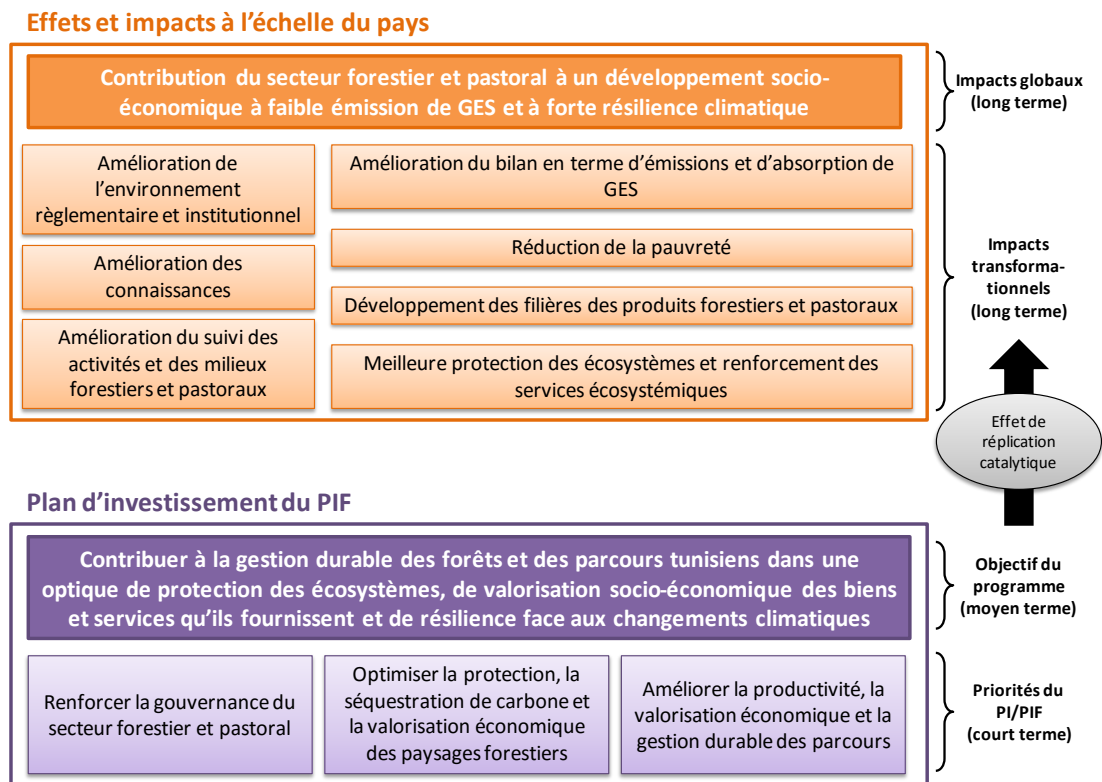


Figure 5 : Potentiel de réplication et impacts transformationnels du PI/PIF

6.6 Mise en œuvre, coordination et suivi

161. Conformément aux directives opérationnelles du PIF, la mise en œuvre du PI/PIF de la Tunisie sera coordonnée par un comité de pilotage multipartite et multisectoriel. Une décision ministérielle du MARHP pour la mise en place de ce comité a été établie en date du 18 août 2016. Le comité est composé de membres issus des services de l'Administration centrale et régionale, de la société civile, du secteur privé et des populations locales (GDA). Outre le suivi de l'élaboration du PI/PIF, ce comité de pilotage sera chargé du suivi du financement et de la mise en œuvre des projets d'investissements du PI/PIF, ainsi que de leur évaluation. Selon les évolutions du contexte liées au processus de décentralisation en cours en Tunisie, la composition du Comité de pilotage devra être régulièrement révisée de façon à intégrer les représentants des futures collectivités territoriales. Compte tenu du fort degré d'interaction entre les processus PIF et REDD+, le comité de pilotage du PI/PIF jouera également le rôle de Comité National REDD+ (cf. R-PP en [Annexe 3](#)), et travaillera en étroite collaboration avec le Comité National « Changement Climatique ».
162. Au niveau central, l'exécution du PI/PIF s'appuiera sur une unité de coordination au sein du MARHP. Cette unité de coordination, qui jouera également le rôle de Coordination nationale REDD+ (cf. R-PP en [Annexe 3](#)), aura vocation à assurer l'articulation et la bonne synergie entre les différents projets d'investissement du PI/PIF. Elle comportera notamment un coordonnateur national, assisté d'un expert en suivi et évaluation et d'un expert en communication. Cette unité de coordination travaillera en étroite partenariat avec les unités d'exécution et la direction de chacun des projets d'investissement. Elle devra être établie préalablement au démarrage des projets d'investissements, de façon à être en mesure d'assurer la coordination des opérations de préparation des projets (accès aux financements, élaboration de termes de références, recrutement du personnel, etc.).

163. Le **coordonnateur national** assurera le secrétariat du PIF et sera responsable de la coordination entre les projets du PI/PIF, tout en assurant l'interface avec les autres initiatives touchant aux paysages agro-sylvo-pastoraux (cf. § 167) et les autres acteurs du secteur forestier et pastoral. Le coordonnateur national assurera également le lien avec les points focaux Changement Climatique, Fonds pour l'Environnement Mondial et Fonds Vert pour le Climat placés au sein du MEDD, les initiatives liées à la CCNUCC (communications nationales, rapports biennaux, CPDN, etc.), ainsi que les points focaux des deux autres conventions issues du processus de Rio (CNULCD²⁵ et CDB²⁶).
164. L'**expert en suivi et évaluation** assurera le suivi de l'avancement des projets d'investissements du PI/PIF et assistera le coordonnateur dans ses activités de rapportage auprès du Comité de pilotage et du PIF. Il sera également étroitement associé à la conception et à la mise en œuvre du dispositif national de suivi des forêts et des parcours développé dans le cadre du projet n° 1, qui définira les paramètres à suivre (émissions/absorptions de carbone, données d'activités, actions de renforcement des capacités, financements, transferts de technologies, etc.).
165. L'**expert en communication** sera chargé de la mise en œuvre de toutes les actions de communication et de capitalisation des acquis, ainsi que des événements liés au PIF et aux projets d'investissements, en lien avec les différentes instances intervenant dans le processus REDD+. Des informations seront également diffusées auprès des différentes parties prenantes et du grand public sur les droits fonciers et la réglementation des milieux forestiers et pastoraux.
166. **À l'échelle régionale/locale**, les projets seront mis en œuvre par les services techniques au sein des CRDA. Selon l'évaluation des besoins effectuée au cours de la phase de préparation des projets, un renforcement des moyens humains et matériels devra être envisagé. Dans le cadre du projet n° 1, des structures et des mécanismes de concertation intégrant l'ensemble des parties prenantes (services de l'administration, autorités locales, secteur privé, organisations de la société civile, populations locales, partenaires techniques et financiers) seront mises en place afin de garantir l'aspect participatif du processus d'élaboration et de mise en œuvre des documents de planification de la gestion des paysages agro-sylvo-pastoraux.
167. Les projets d'investissements du PI/PIF devront être articulés entre eux et en synergie entre eux et avec les autres projets intervenant dans la gestion des ressources naturelles (et notamment le PACTE, porté par la DGAFTA et l'AFD, les projets PRODESUD II et PRODFEIL, portés par le FIDA, et le projet du PNUD en cours de préparation ; cf. Appendice 16 et section 5.2). En effet, les activités du projet n° 2 compléteront les travaux de planification territoriale et de cogestion des ressources naturelles promues par le projet n° 1 et le PACTE. Les activités de renforcement des filières permettront d'améliorer le potentiel de commercialisation des produits issus des investissements promus par le projet n° 2. En outre, la composante 3 du projet n° 1 permettra de lever d'importants obstacles à la gestion durable des ressources naturelles liés au cadre réglementaire et institutionnel. Il apportera ainsi un appui essentiel à la mise en œuvre et au succès du projet n° 2 et des projets portés par d'autres partenaires. La levée de certaines contraintes liées aux dispositions de la réglementation

²⁵ *Convention de Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification*

²⁶ *Convention sur la Diversité Biologique*

forestière s’appliquant sur les terrains privés permettra notamment de faciliter fortement l’adhésion des propriétaires au projet n° 2. L’unité de coordination des projets d’investissements permettra d’assurer la bonne synergie entre les projets. Elle sera également chargée de développer, de renforcer et/ou d’entretenir le partenariat avec les entités de pilotage et d’exécution des autres projets portant sur la gestion des ressources naturelles. La structure de la mise en œuvre du PI/PIF et l’articulation des projets est schématisé par la Figure 6.

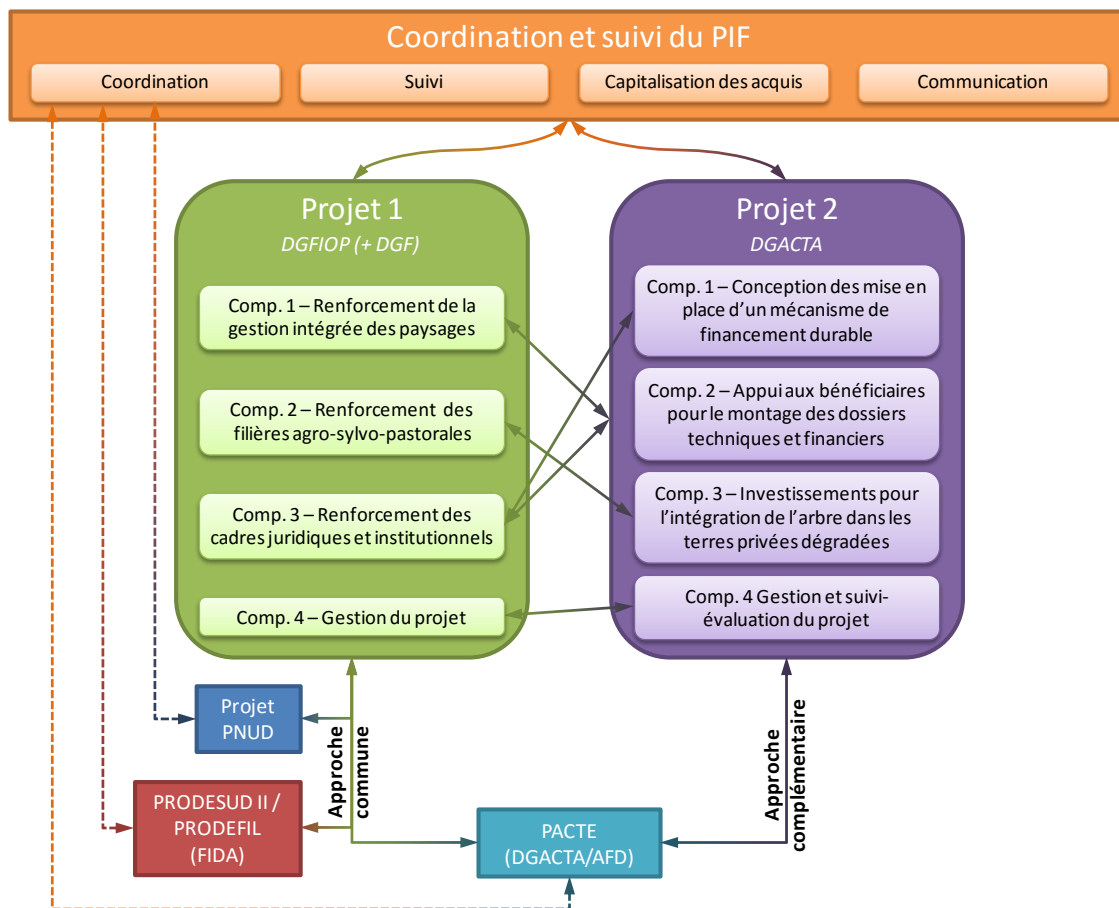


Figure 6 : Structure de mise en œuvre et articulation des projets du PI/PIF

Section 7. Possibilités de mise en œuvre et évaluation des risques

7.1 Analyse des capacités de mise en œuvre

168. Compte tenu des projets d’investissements et des modalités d’ancrage institutionnel proposés dans la section précédente, les principaux organismes d’exécution du PI/PIF comprendront les CRDA, les départements techniques centraux du MARHP, ainsi que les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile (ONG) et les organisations locales. D’autres départements techniques sectoriels de l’Administration pourront également être associés à la mise en œuvre du PI/PIF.
169. Les capacités des **institutions du MARHP**, qui seront chargées de la coordination des actions du PI/PIF, sont relativement limitées, en raison notamment (i) de l’absence d’outils de planification et de suivi, (ii) du manque de moyens humains et matériels, et (iii) de l’insuffisance des ressources budgétaires allouées. Si les capacités purement techniques de l’Administration semblent suffisantes, le véritable

changement d'approche proposé par le PI/PIF (cf. section 6.5) nécessitera néanmoins des actions de communication, de sensibilisation et de renforcement des capacités conséquentes afin que les nouvelles procédures soient correctement appropriées par les agents de l'Administration.

170. Les capacités des acteurs du **secteur privé** sont en général assez inégales et dépendent du domaine d'activité considéré. Ainsi, les capacités techniques sont généralement développées pour la réalisation de travaux, tandis qu'elles sont plus limitées pour la réalisation d'étude ou la fourniture d'assistance technique. De même, le niveau de compétence augmente avec l'importance et les moyens de la structure concernée, les entreprises les plus petites disposant souvent de compétences techniques et organisationnelles limitées.
171. De même, les capacités des **organisations de la société civile** varient fortement selon les structures, selon leur importance et leur portée. Relativement nombreuses et actives depuis la Révolution de 2011, les organisations de la société civile disposent généralement de moyens limités qui restreignent leurs capacités d'action. Si les compétences techniques sont généralement limitées, leur degré de motivation et leur volonté sont néanmoins souvent élevées. Les organisations locales, telles que les GDA, disposent en majorité de capacités techniques et organisationnelles très limitées, comme le traduit la faible proportion des GDA existants étant réellement actifs.
172. Les acteurs de l'Administration, du secteur privé et de la société civile ont en général une connaissance très limitée du processus REDD+. Un important effort d'information et de communication doit être effectué en ce sens, afin que ces acteurs puissent être associés dans le processus REDD+, s'impliquer en toute connaissance de cause et mettre en perspective, de façon continue, les actions réalisées dans le cadre du PI/PIF avec ce processus.
173. Les limites constatées dans les capacités actuelles des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PI/PIF constituent un risque pour sa mise en œuvre. Par conséquent, ces constats mettent en exergue la nécessité de déployer d'importantes activités de renforcement des capacités, sur différents plans (technique, organisationnel, etc.) et à des échelles variées (nationale, régionale, locale). Le PI/PIF et l'ancrage institutionnel proposé permettront de planifier et de mettre en œuvre de telles actions, qui devront nécessairement faire intervenir une assistance technique spécialisée. Préalablement à la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités, un diagnostic complet des besoins devra être entrepris auprès des différents acteurs concernés, en fonction de leur rôle dans la mise en œuvre du PI/PIF.
174. Les actions de renforcement des capacités programmées par le PI/PIF et ses projets d'investissement viendront appuyer (et seront complétées par) les mesures liées au renforcement du cadre institutionnel et réglementaire (cf. projet n° 1, section 6.2.3.3). Les activités d'amélioration des connaissances et de déploiement d'un système national de suivi des forêts et parcours participeront également au renforcement des capacités des différentes parties prenantes du secteur forestier et pastoral.

7.2 Description des risques

175. La mise en œuvre du PI/PIF de la Tunisie sera confrontée à des risques de différentes natures et de différents niveaux. Les résultats de l'analyse de ces risques sont présentés dans le Tableau 7.

Tableau 7 : Analyse des risques et mesures d'atténuation

Thème	Risque	Niveau ²⁷	Mesures et facteurs d'atténuation
Sécurité	Aggravation du contexte sécuritaire dans les zones montagneuses et forestières de l'Ouest tunisien	Faible	La Tunisie a élaboré une stratégie nationale de lutte antiterroriste. Les zones d'intervention des projets d'investissements ont été définies en dehors des secteurs présentant des risques sécuritaires.
Réglementation	Blocages règlementaires dans la mise en œuvre des activités prévues, liés aux procédures et dispositions imposées par les textes existants	Fort	Le projet n° 1 prévoit une révision en profondeur du contexte législatif, afin de rendre le cadre juridique compatible avec le contexte socio-économique et les spécificités du secteur forestier et pastoral. Les modalités d'exercice des activités programmées par les projets devront être discutées avec les autorités de façon à ce qu'elles puissent être mises en œuvre malgré les contraintes du cadre juridique actuel. Dans le cadre du projet n° 1, par exemple, des conventions de gestion communautaire pourront être élaborées et signées entre le MARHP et les organisations locales.
Politique	Manque de soutien politique pour la révision du cadre institutionnel et réglementaire	Fort	La restructuration de l'Administration forestière et la refonte du Code forestier sont des actions inscrites dans la SNDGDFP 2015-2024, qui a été politiquement entérinée. Il existe aujourd'hui un consensus affiché sur la nécessité de l'évolution des institutions et des approches de gestion.
	Changements, blocages et/ou tensions liés à une évolution du contexte politique	Moyen	L'adoption de la Constitution de la République Tunisienne de 2014 et l'intégration des préoccupations environnementales et climatiques devrait limiter le risque de revirement stratégique en matière de gestion des forêts et des parcours.
	Manque de soutien par les autorités locales suite à l'évolution du contexte liée au processus de décentralisation	Moyen	L'ancrage institutionnel et les cadres de concertation définis pour la mise en œuvre du PI/PIF devront être suffisamment souples pour pouvoir s'adapter au processus de décentralisation, en y intégrant notamment les autorités locales.
Institutions	Manque d'harmonisation et de coordination entre les politiques et stratégies sectorielles des différents Ministères	Moyen	L'approche paysagère proposée permet d'appréhender la gestion des forêts et des parcours dans son contexte multisectoriel. Des actions de communication et de sensibilisation sur les approches et projets du PI/PIF seront mises en œuvre auprès des représentants des différentes structures administratives concernées, au niveau central comme à l'échelle locale.
	Insuffisance des moyens humains, matériels et financiers	Fort	Lors du montage des projets d'investissements, les ressources humaines, la logistique et les plans de financement tiendront compte des ressources existantes au sein des organismes de mise en œuvre, que ce soit à l'échelle nationale ou régionale.
Gestion de projet	Faiblesse des capacités de gestion et de suivi de projet, selon les procédures des bailleurs de fonds	Fort	Chaque projet d'investissement intègre des actions de renforcement des capacités selon ses besoins spécifiques. Une unité de coordination sera chargée du suivi des projets d'investissements et de s'assurer de leur synergie (cf. section 6.6).
	Délais administratifs lors des procédures de recrutement, d'acquisition et/ou d'appels d'offres	Fort	Des procédures de gestion du budget (par objectif) et de gestion des acquisitions et appels d'offre seront élaborées de façon à limiter les risques.

²⁷ Niveau de risque initial.

Thème	Risque	Niveau ²⁷	Mesures et facteurs d'atténuation
Social	Manque d'implication et d'investissement des populations locales et du secteur privé	Moyen	Les projets d'investissement seront mis en œuvre selon une approche participative incluant des dispositifs de concertation et de consultation visant à favoriser le degré d'information et le niveau d'implication des populations locales. Les GDA, SMSA, MPME et autres groupements de producteurs seront considérés comme des interlocuteurs privilégiés afin de faire le lien entre les communautés locales et les structures nationales ou internationales. Un important effort de communication et de sensibilisation sera conduit auprès des propriétaires privés dans le cadre du projet n° 2.
	Conflits en lien avec les intérêts privés des bénéficiaires	Moyen	
Environnement	Dépérissements massifs des écosystèmes forestiers et pastoraux liés à des chocs climatiques ou environnementaux (sécheresses, incendies, ravageurs, etc.)	Faible	Les activités mises en œuvre dans le cadre des projets tiendront compte des aspects techniques relatifs aux risques environnementaux, et notamment aux changements climatiques (utilisation d'espèces adaptées ou peu sensibles, par exemple).
	Surprélèvement des ressources naturelles suite à la facilitation de l'accès à ces dernières	Faible	Des documents de gestion seront élaborés et détermineront selon des critères techniques le niveau de prélèvement des différents produits forestiers et pastoraux pouvant être appliqué et compatible avec une gestion durable de la ressource. Les services de l'État seront appuyés pour réaliser un suivi des prélèvements de façon s'assurer du respect des seuils fixés par les documents de gestion.

Section 8. Plan et instruments de financement

Tableau 8 : Plan de financement du PI/PIF de la Tunisie

Description		Coût total (en million USD)	Plan de financement (en millions USD)				
			Financements garantis			Financements complémentaires sollicités	
			Gouv. ²⁸	BM	BAD	PIF	GCF
Mise en place et fonctionnement de l'unité de coordination du PIF		0,5	ad ²⁹				
Projet de gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées en Tunisie							
Composante 1 : Renforcement de la gestion intégrée des paysages	1.1. Planification du développement territorial	35,0	-	20,0		5,0	10,0
	1.2. Mise en œuvre de pratiques et techniques de gestion intégrée des paysages	45,0	-	35,0		5,0	5,0
		90,0	-	55,0		10,0	
Composante 2 : Renforcement des filières agro-sylvo- pastorales	2.1. Appui à l'entrepreneuriat inclusif pour le développement des filières	20,0	-	15,0			5,0
	2.2. Cofinancement de plans d'investissement de MPME dans les filières porteuses	20,0	-	20,0			
		40,0	-	35,0			5,0
Composante 3 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique	3.1. Renforcement du cadre juridique	2,0	-	2,0			
	3.2. Renforcement du cadre institutionnel	5,0	-	5,0			
		7,0	-	7,0			
Composante 4 : Gestion du projet		10,0	-	3,0		2,0	5,0
TOTAL Projet 1		137,0	-	100,0		12,0	25,0

²⁸ La contrepartie nationale se fera en majeure partie en nature, sous la forme d'une mise à disposition des ressources humaines, logistiques et matérielles nécessaires au fonctionnement du projet.

²⁹ Ad = à déterminer (après approbation du PI/PIF, et selon les financements mobilisables)

Description		Coût total (en million USD)	Plan de financement (en millions USD)						
			Financements garantis			Financements complémentaires sollicités			
			Gouv. ²⁸	BM	BAD	PIF	GCF		
Projet d'intégration de l'arbre dans les terres agricoles privées dégradées									
Composante 1 : Conception et mise en place d'un mécanisme de financement durable	1.1. Études préparatoires	0,1	-		0,1				
	1.2. Définition du mécanisme de financement	0,4	-		0,4				
	1.3. Montage institutionnel du mécanisme de financement	0,1	-		0,1				
		0,6	-		0,6				
Composante 2 : Appui aux bénéficiaires pour le montage des dossiers techniques et financiers	2.1. Identification des propriétaires privés	0,4	-		0,4				
	2.2. Études de potentialités et planification des investissements	1,4	-		1,4				
	2.3. Appui aux bénéficiaires pour le montage des dossiers de financement	1,1	-		1,1				
		2,9	-		2,9				
Composante 3 : Investissements pour l'intégration de l'arbre dans les terres privées dégradées	3.1. Arboriculture et agroforesterie	15,9	-		3,0				12,9
	3.2. Plantations forestières et domestication de plantes aromatiques et médicinales	21,4	-		1,0	5,0			15,5
	3.3. Renforcement des capacités des propriétaires privés	4,1	-		1,0	2,5			0,6
		41,4	-		5,0	7,5			29,0
Composante 4 : Gestion et suivi-évaluation du projet	Gestion et suivi du projet	4,1	-		1,5	2,5			
	TOTAL Projet 2	49,0	-		10,0	10,0			29,0
TOTAL GENERAL PI/PIF		186,5							

176. Le plan de financement présenté ici est prévisionnel et pourra être ajusté par la suite, au cours de la phase de préparation des projets et de l'aboutissement des requêtes de financements déposées auprès des différents bailleurs, et notamment du PIF et du GCF.

Section 9. Cadre de résultat du Plan d'investissement

177. Le Tableau 9 ci-dessous présente les résultats attendus du PI/PIF de la Tunisie, les indicateurs correspondants et les sources de données à utiliser. Il est compatible et aligné avec le cadre de résultats du PIF (CIF, 2011)³⁰.

Tableau 9 : Cadre logique du PI/PIF

Résultats attendus du PI/PIF	Indicateurs	Source de données	Résultats du PIF correspondants
A. Réduction des émissions de GES liées au secteur forestier et pastoral et amélioration des conditions de vie des populations			
A1. Les émissions de GES sont réduites et/ou la séquestration de carbone est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> a) Réduction des émissions (en MtéCO₂) liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et parcours par rapport à un scénario de référence b) Carbone séquestré (en MtéCO₂) par les opérations de plantation, de reboisement et de régénération naturelle réalisées dans le cadre des projets c) Stabilisation ou diminution de la superficie de forêts et parcours dégradés d) Diminution des superficies forestières incendiées annuellement e) Diminution des superficies de forêts et parcours défrichées annuellement 	Système national de suivi des forêts et des parcours (développé dans le cadre du projet n° 1)	A1, A3, B1, C1, C2
A2. Les conditions de vie des populations forestières et pastorales sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre de personnes (ou de foyers) ayant pu augmenter leurs revenus grâce aux activités menées dans le cadre du projet b) Niveau d'augmentation des revenus issus de l'exploitation et de la valorisation des produits forestiers et pastoraux c) Diminution du taux de chômage dans les zones concernées par les projets 	Rapports d'activités et d'évaluation des projets Enquêtes socio-économiques	A2, B2, C1
A3. Les disparités touchant les femmes et les jeunes sont réduites	<ul style="list-style-type: none"> a) Diminution du taux de chômage des jeunes dans les zones concernées par les projets b) Nombre de femmes représentées dans les Groupes Multisectoriels de Partenariat c) Nombre de GDA (ou autres groupements locaux) dirigés par des femmes actifs dans le secteur forestier et pastoral d) Nombre d'entreprises privées dirigées par des femmes actives dans le secteur forestier et pastoral 	Rapports d'activités et d'évaluation des projets Enquêtes socio-économiques	A2

³⁰ *Climate Investment Funds, 2011. Forest Investment Programm Results Framework. May 13, 2011. 37 p.*

Résultats attendus du PI/PIF	Indicateurs	Source de données	Résultats du PIF correspondants
A4. La gestion et la protection des forêts du DFE et des parcours sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> a) Proportion de forêts disposant d'un PV d'aménagement b) Proportion de PV d'aménagement réellement mis en œuvre c) Diminution des superficies incendiées ou défrichées dans les zones d'action des projets d) Diminution du nombre d'infractions commises dans les forêts du DFE e) Nombre de Plans de Développement Intégré du Paysage élaborés et mis en œuvre 	<p>Rapports d'activités et d'évaluation des projets</p> <p>Système national de suivi des forêts et des parcours (développé dans le cadre du projet n° 1)</p> <p>Rapports d'activités et bases de données de la DGF</p>	A1, A3, B1, C1, C2
A5. Les paysages agricoles dégradés ou menacés sont restaurés et revalorisés	<ul style="list-style-type: none"> a) Existence d'un mécanisme de financement des investissements sur les terrains privés dégradés b) Superficie de terrains privés ayant fait l'objet de plantations forestières c) Superficie de terrains privés ayant fait l'objet de plantations arboricoles d) Superficie de terrains privés ayant fait l'objet d'opérations de domestication de plantes aromatiques et médicinales forestières e) Superficie de terrains privés convertis à l'agroforesterie f) Évolution du couvert végétal (arboré ou arbustif) dans les paysages agro-sylvo-pastoraux dégradés 	<p>Dispositif MRV du projet n° 2</p> <p>Système national de suivi des forêts et des parcours (développé dans le cadre du projet n° 1)</p> <p>Rapports d'activités et d'évaluation des projets</p>	A3, C1
B. Amélioration des droits des populations et de leur accès aux ressources forestières et pastorales			
B1. L'accès des populations locales aux ressources forestières et pastorales est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> a) Évolution positive des dispositions réglementaires relatives à l'accès des populations locales aux ressources forestières et pastorales b) Superficie forestière valorisée par les populations locales dans le cadre d'un contrat de cogestion c) Nombre de contrats/convention de cogestion élaborés et mis en œuvre d) Nombre de Groupes Multisectoriels de Partenariat (ou équivalent) créés pour la cogestion des forêts et des parcours a) Nombre de GDA (ou autres groupements locaux) actifs dans le secteur forestier et pastoral 	<p>Textes réglementaires</p> <p>Rapports d'activités et d'évaluation des projets</p> <p>Statistiques agricoles et forestières nationales</p>	A2, B2, C3, C4
C. Renforcement de la gouvernance forestière et pastorale			
C1. Le cadre réglementaire est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> a) Existence d'un Code forestier révisé et de ses textes d'application b) Réduction des incohérences entre les textes juridiques transversaux et les dispositions des textes régissant la gestion des ressources naturelles 	Textes réglementaires	B3, C3, C4

Résultats attendus du PI/PIF	Indicateurs	Source de données	Résultats du PIF correspondants
C2. Le cadre institutionnel est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> a) État d'avancement de la réorganisation des institutions nationales chargées de la gestion des ressources naturelles b) Existence d'une structure de pilotage et de suivi de la réorganisation institutionnelle c) Existence de mécanismes formels de concertation, collaboration et coopération entre les différentes entités chargées des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités et d'évaluation des projets Textes réglementaires Organigramme des institutions 	B3, C3, C7
C3. La transparence, la redevabilité et le degré de participation des parties prenantes sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre d'atelier de concertation ou de consultation organisés b) Nombre de participants aux ateliers de concertation ou de consultation c) Existence et application de procédures de consultation des parties prenantes d) Nombre de documents de gestion adoptés dans le cadre d'un processus participatif e) Existence et application de procédures de diffusion de l'information f) Existence de documents précisant les responsabilités des différentes parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités et d'évaluation des projets Textes réglementaires Procédures de l'Administration 	B3, C3, C4, C7
D. Renforcement des capacités			
D1. Les connaissances et le suivi des forêts et des parcours sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> a) Existence d'un 3^e inventaire forestier et pastoral national b) Existence d'un système national de suivi des forêts et des parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport du 3^e inventaire forestier et pastoral national Système national de suivi des forêts et des parcours (développé dans le cadre du projet n° 1) 	B3, C5
D2. Les capacités des acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre de personnes de l'Administration centrale formées b) Nombre de membres du personnel des CRDA formés c) Nombre de propriétaires privés formés à la gestion des terrains ayant fait l'objet de plantations arboricoles, forestières ou agroforestières d) Nombre de GDA (ou autre groupement local) ou de membres de GDA formés e) Nombre d'organisations ou de membres d'organisations de la société civile formés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités et d'évaluation des projets 	B3, C4, C5
D3. Des moyens supplémentaires sont investis dans la gestion des forêts et des parcours	<ul style="list-style-type: none"> a) Évolution des financements investis dans la gestion des forêts et des parcours b) Fonds octroyés par les bailleurs de fonds et programmes internationaux (PIF, GCF, FCPF, Programme UN-REDD, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Budgets annuels des institutions en charge de la gestion des forêts et des parcours Rapports et bilans financiers de l'Administration et des projets 	B4, C6

Liste des annexes

Annexe 1 : Projets d'investissements du PI/PIF de la Tunisie

Annexe 2 : Plan de participation des parties prenantes

Annexe 3 : Plan de préparation à la REDD+ (R-PP) de la Tunisie

Annexe 4 : Références bibliographiques

Liste des appendices

Appendice 1 : Contexte national du secteur forestier et pastoral tunisien

Appendice 2 : État des lieux des ressources forestières et pastorales

Appendice 3 : Description et évaluation économique des biens et services fournis par les forêts et les parcours

Appendice 4 : Synthèse des données disponibles sur le secteur biomasse-énergie tunisien

Appendice 5 : Présentation synthétique des données socio-économiques caractérisant les populations forestières

Appendice 6 : Présentation détaillée des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts et des parcours

Appendice 7 : Reboisements effectués entre 2001 et 2015

Appendice 8 : Données complémentaires caractérisant les tendances évolutives des ressources forestières et pastorales

Appendice 9 : Émissions et absorptions de gaz à effet de serre dans les forêts et parcours tunisiens

Appendice 10 : Analyse de la gouvernance du secteur forestier et pastoral

Appendice 11 : Présentation des institutions nationales intervenant dans la gestion des ressources naturelles en Tunisie

Appendice 12 : Analyse du cadre juridique du secteur forestier et pastoral en Tunisie

Appendice 13 : Analyse du cadre politique du secteur forestier et pastoral en Tunisie

Appendice 14 : État d'avancement du processus REDD+ en Tunisie

Appendice 15 : Description des co-bénéfices socio-économiques attendus des investissements du PI/PIF

Appendice 16 : Présentation des activités des différents partenaires techniques et financiers de la Tunisie

Appendice 17 : Approche et logique d'intervention du PIF en Tunisie

Appendice 18 : Cartographie des zones d'intervention du projet n° 1

Appendice 19 : Cartographie des zones d'intervention du projet n° 2